Nations Unies S/PV.6470 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6470e séance

Mercredi 19 janvier 2011, à 14 h 30
New York

Présidente :	Mme Čokalović	(Bosnie-Herzégovine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Eick
	Brésil	M. Rizzo
	Chine	M. Huang Hongjiang
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Masilko
	Fédération de Russie	M. Listov
	France	Mme Legendre
	Gabon	Mme Ntyam-Ehya
	Inde	M. Gupta
	Liban	M. Ramadan
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Afshar

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-21097 (F)





La séance est reprise à 14 h 40.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à rappeler à tous les intervenants qu'ils doivent limiter leurs déclarations à moins de quatre minutes afin de permettre au Conseil de conduire ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, M. Richard Falk, s'est récemment déclaré préoccupé par l'assassinat de quatre citoyens palestiniens par les Forces de défense israéliennes en Cisjordanie et par la démolition de l'hôtel historique Shepherd, en plein centre de Jérusalem, pour y construire une colonie de peuplement israélienne. Pour sa part, la Directrice de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Mme Barbara Shenstone, a déclaré que la démolition, en Cisjordanie, de logements de citoyens palestiniens occupés depuis avant 1948 étaient des faits condamnables qui ont un impact dévastateur et qui vont à l'encontre des obligations d'Israël en vertu du droit international et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Ces événements se produisent sans que cet organe prenne des mesures efficaces pour éviter de tels abus. Il y a donc lieu de rappeler que toutes les activités liées à l'implantation de colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont illégales et constituent un obstacle majeur à l'instauration de la paix dans la région.

Ces actions répréhensibles, ainsi que d'autres menées à maintes reprises par Israël, Puissance occupante, qui ont pour but de modifier la composition démographique, le caractère et la configuration du territoire palestinien, en violation flagrante du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes de cet organe et de l'ONU, obligent la communauté internationale à exiger la cessation immédiate de ces activités illégales.

Dans ce contexte, la République bolivarienne du Venezuela s'est portée coauteur du projet de résolution et le soutient fermement. Ce projet de résolution exhorte Israël à cesser la construction de colonies de peuplement. L'ONU doit condamner avec la plus grande fermeté les violations répétées du droit international par l'État d'Israël et prendre des mesures concrètes et efficaces pour éviter de telles violations, sous peine de perdre sa pertinence historique.

La République bolivarienne du Venezuela se félicite du nombre croissant de pays, notamment d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont rejoint les dizaines de pays dans le monde entier qui reconnaissent déjà la Palestine comme un État libre et indépendant. La délégation de la République bolivarienne du Venezuela tient à rappeler combien il importe de veiller à l'application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'ONU qui vont dans le sens d'un règlement pacifique débouchant sur la création de deux États. Le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route ont également toute leur importance. Il s'agit là de propositions visant à promouvoir des négociations directes entre les parties pour que l'État d'Israël et l'État palestinien vivent côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme qu'il est nécessaire d'appliquer la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et dans les autres territoires arabes occupés depuis 1967.

Notre pays souligne l'importance de la Réunion internationale annuelle de l'ONU sur la question de Palestine, qui se tiendra les 7 et 8 février au Caire sur le sujet suivant : « L'urgence d'examiner le sort des prisonniers politiques palestiniens qui se trouvent dans les prisons et autres lieux de détention israéliens ». Cette initiative louable lancée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est l'occasion d'examiner les violations répétées des droits de l'homme dont sont victimes des centaines d'hommes et de femmes qui, avec héroïsme et dignité, se sont battus pour la cause juste, légale et héroïque de leur peuple.

Nous ne pouvons pas ignorer la situation humanitaire délicate dans la bande de Gaza. Les souffrances quotidiennes endurées par les Palestiniens sur ce territoire nous obligent à exiger, avec une fermeté renouvelée, la levée immédiate du blocus impitoyable imposé par le Gouvernement de l'État d'Israël.

La République bolivarienne du Venezuela demande une nouvelle fois à l'État d'Israël de respecter la souveraineté du Liban et d'éviter que des situations semblables à celle de juillet 2006 ne se reproduisent. À cet égard, nous devons redoubler d'efforts pour que les pourparlers directs entre les parties reprennent, conformément à la résolution 1701 (2006).

Toutes les activités illégales visant à empiéter sur le territoire du Golan syrien occupé contribuent également à rendre difficile l'instauration d'une paix globale dans la région. C'est pour cette raison que les États Membres devraient faire valoir la nécessité pour Israël de se retirer de ce territoire, conformément aux dispositions de la résolution 498 (1981). Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) doivent également être mises en œuvre afin de préserver l'intégrité territoriale de la Syrie et contribuer ainsi à la paix si nécessaire dans la région.

Permettez-moi de conclure en disant que l'on peut lutter contre la cruauté, l'injustice et l'inégalité dans le monde grâce à un plus grand attachement à l'application des normes du droit international. Nous demandons donc une nouvelle fois que l'État israélien respecte les résolutions adoptées par l'ONU sur le Moyen-Orient et la question de Palestine. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui au Conseil contribuera à l'instauration de la paix ardemment désirée dans cette région du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de la Bosnie-Herzégovine à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, au nom de ma délégation, d'avoir organisé ce débat public sur un sujet aussi important.

Ma délégation s'associe aux autres intervenants pour féliciter les cinq nouveaux membres du Conseil – la Colombie, l'Allemagne, l'Inde, le Portugal et l'Afrique du Sud – et pour leur souhaiter plein succès pendant la durée de leurs fonctions au Conseil. Nous voulons également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration que fera le représentant du Tadjikistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Au cours des dernières semaines, les nouvelles provenant de la région étaient inquiétantes. L'accélération de la construction et de l'extension des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, symbolise cette tendance navrante. La situation s'est aggravée suite à la dernière incursion militaire menée par Israël il y a quelques jours. La communauté internationale sait fort bien quel est l'objectif ultime de ces politiques et de ces mesures d'implantation de colonies de peuplement : il est clair que leur but est de modifier la composition démographique, le caractère physique et le statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Israël viole le droit international et la Charte des Nations Unies.

Les colonies de peuplement israéliennes illégales sapent tous les efforts tendant à la reprise des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël, menacent la vision de la solution des deux États et compliquent le conflit dans la région. Nous attachons donc une grande importance au rôle que joue le Conseil de sécurité s'agissant de réagir au problème des colonies, comme il l'a fait en 1980 en adoptant la résolution 465 (1980). Le Conseil doit recouvrer son rôle pour ce qui est de régler cette importante question, conformément au mandat que lui a confié la Charte des Nations Unies.

C'est dans ce contexte que l'Indonésie s'est portée coauteur du projet de résolution dont le Conseil est saisi sur les activités de colonisation israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous espérons que cette nouvelle résolution permettra de remédier à l'inaction du Conseil de sécurité concernant les questions relatives aux souffrances du peuple palestinien. Le Conseil doit exercer une influence positive sur le processus de paix au Moyen-Orient, et il en a effectivement la capacité.

À ce stade, il est néanmoins difficile d'imaginer que la paix puisse l'emporter au Moyen-Orient par le biais d'une solution unique et ambitieuse. Nous pouvons continuer de compter sur des efforts similaires à ceux déployés à Oslo, Madrid ou Annapolis, mais pour le moment nous devons nous satisfaire de toute avancée, si minime soit-elle, qui permet au processus de paix de continuer à aller de l'avant. L'Indonésie

appuie par conséquent le regain d'activité diplomatique actuel qui vise à relancer les négociations et à enclencher un processus de paix global, notamment les efforts déployés actuellement par les États-Unis. Nous reconnaissons également le rôle que joue le Quatuor s'agissant de promouvoir différents moyens de régler le conflit au Moyen-Orient. Par-dessus tout, nous avons toujours reconnu la contribution des pays de la région et de la Ligue des États arabes au processus de paix au Moyen-Orient, notamment par le biais de l'Initiative de paix arabe.

Nous pensons qu'il importe d'aligner le processus de paix et l'accord de paix. L'on ne saurait envisager la signature d'un accord de paix sous la menace d'un fusil. Cela ne donnerait lieu qu'à un règlement à court terme, voire précaire. L'on ne saurait non plus imaginer un processus da paix qui ne jouisse pas de la légitimité que lui confèrent les principales parties concernées et la communauté internationale.

Cela fait bien trop longtemps que le conflit au Moyen-Orient nous empêche de faire de la région une zone pacifique et vivable. Il est donc absolument vital de parvenir à un règlement pacifique, juste, durable et global du conflit. Le Gouvernement indonésien est déterminé à contribuer à mettre fin au conflit prolongé et amer qui use les parties de la région depuis bien trop longtemps. Notre attachement et notre appui à la cause palestinienne est total et indéfectible. Notre attachement à une Palestine indépendante, viable et démocratique, qui vit côte à côte dans la paix et la sécurité avec ses voisins, est absolu.

Je termine en exprimant notre fervent espoir, qui, je le crois, est partagé par un grand nombre des délégations présentes à l'intérieur et à l'extérieur de cette salle. Le plan global palestinien a été lancé en août 2009 pour préparer l'indépendance dans un délai de 24 mois. Nous espérons que l'année 2011 restera dans l'histoire comme celle qui a vu la raison triompher de la peur, l'humanité triompher de la cruauté; l'année qui nous aura permis de libérer le peuple palestinien et de lui offrir paix et prospérité; l'année qui aura vu deux pays vivre côte à côte et franchir une nouvelle étape de leur relation bilatérale. Le Conseil de sécurité doit à la communauté internationale et à ces deux peuples de parvenir à une issue désirable et digne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole devant le Conseil de sécurité à l'occasion du débat sur le Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Je remercie la présidence d'avoir convoqué ce débat public sur la question, qui captive l'attention de la communauté internationale et la préoccupe depuis des décennies. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

Le Chili s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Mon pays a toujours défendu le droit du peuple palestinien à créer un État indépendant coexistant dans la paix avec l'État d'Israël. De même, il appuie pleinement le droit de l'État d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues internationalement. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement chilien considère la reprise du processus de négociations entre les deux parties comme indispensable et l'appuie résolument, au même titre que la communauté internationale, en vue de parvenir à un accord de paix global, définitif et satisfaisant, conformément aux résolutions de l'ONU.

La poursuite de la politique israélienne de construction de colonies est un obstacle de taille à ce processus, et nous demandons sa suspension immédiate, conformément au projet de résolution présenté au Conseil et dont ma délégation est coauteur.

Dans ce contexte, le Gouvernement chilien a reconnu le 7 de ce mois l'existence de l'État de Palestine en tant qu'État libre, indépendant et souverain. Lorsqu'il a reconnu l'État de Palestine, le Gouvernement chilien fait en particulier mention des communautés juive et palestinienne du Chili, qui apportent une contribution précieuse au développement social, culturel, politique et économique du pays depuis des décennies et qui sont parfaitement intégrées à notre société. Leur coexistence fraternelle est un exemple évident de bonnes relations, dont nous espérons qu'elles seront une source d'inspiration pour les États d'Israël et de Palestine, remarque que je tenais à formuler de nouveau aujourd'hui dans cette salle.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba appuie la déclaration prononcée par

le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il est regrettable que la situation dans la région, et en particulier dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, n'enregistre aucun progrès. La région reste marquée par l'instabilité et l'insécurité. La situation dans la bande de Gaza est intolérable. Le blocus de la bande de Gaza – la mise en place par Israël d'obstacles et de restrictions à la liberté de circulation et à l'accès des personnes et des biens, notamment des fournitures humanitaires et médicales – a rendu pratiquement impossibles le relèvement et la reconstruction de la zone, ce qui a encore abaissé le niveau de vie déjà précaire de la population.

La communauté internationale ne peut rester indifférente. Elle doit prendre toutes les mesures pratiques possibles pour qu'Israël mette un terme à ces politiques délibérées, qui sont appliquées en violation du droit international et ne font qu'accentuer les souffrances et les tensions parmi la population palestinienne. Cuba exige à nouveau qu'Israël lève immédiatement, intégralement et sans conditions le blocus cruel et illégal imposé à Gaza et qu'il permette la libre circulation des fournitures en provenance et à destination de la bande de Gaza, ainsi que l'accès humanitaire permanent.

Cuba condamne les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, activités qui se poursuivent en dépit des appels de la communauté internationale demandant leur arrêt immédiat. Le Gouvernement israélien, en violation flagrante des normes du droit international, a récemment détruit l'historique hôtel Shepherd, qui était situé dans le territoire occupé de Jérusalem-Est, et ce, pour créer une nouvelle colonie. Il a par ailleurs annoncé qu'en 2012, il consacrerait 500 millions de dollars aux activités de colonisation.

Fin 2009, plus de 3 700 logements étaient en cours de construction et plus de 200 logements palestiniens avaient été démolis pour mener à bien ces activités illégales. Cuba demande qu'il soit mis fin immédiatement à la démolition des foyers palestiniens, à la construction du mur et à l'expulsion de familles palestiniennes à Jérusalem-Est, mais également aux actes d'incitation, de provocation et aux agressions illégales perpétrées par les colons extrémistes contre la population palestinienne et les lieux saints. Ces mesures et ces politiques d'Israël constituent des violations graves et flagrantes du droit international, de la Charte des Nations Unies, des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que de l'avis consultatif de la Cour pénale internationale en date du 9 juillet 2004.

Le Conseil de sécurité ne saurait rester passif devant ces faits. Israël s'est servi du silence que le Conseil a gardé sur cette question ces deux dernières années pour continuer ses démolitions et la construction d'implantations. Les conversations directes tenues entre les autorités d'Israël et de Palestine – qui ont suscité l'espoir de la communauté internationale – ont duré moins d'un mois en raison de la décision prise par Israël de poursuivre ses activités de peuplement et de mettre fin au moratoire de courte durée sur ces activités.

Les grands ravages physiques, économiques et sociaux provoqués par ces pratiques destructrices et illégales de colonisation constituent les principaux obstacles à la conclusion d'un accord de paix. La politique de colonisation empêche concrètement de créer un État palestinien sur la base des frontières existant en 1967, et donc de parvenir à un règlement équitable du confit israélo-palestinien.

Cuba réitère que toute mesure ou toute action qu'Israël a prise ou prendra en vue de modifier la situation juridique, physique et démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, et que toute mesure prise par Israël pour exercer sa juridiction et son administration sur ce territoire sont nulles et non avenues.

Nous réaffirmons aussi que toutes ces mesures et toutes ces actions, y compris la construction illégale et l'expansion des implantations israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, constituent des violations du droit international, des accords internationaux, de la Charte et des résolutions de l'ONU, y compris la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, et de la quatrième Convention de Genève, et sont un défi lancé à la communauté internationale. Cuba exige qu'Israël se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

On ne peut pas laisser Israël commettre en toute impunité des violations graves et flagrantes du droit international. Le Conseil de sécurité devra assumer sa responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, et en particulier sa responsabilité dans le conflit israélo-palestinien.

Le peuple et les dirigeants palestiniens ont accepté la solution des deux États et y œuvrent avec acharnement. Mais à ce jour, Israël n'a pas été un interlocuteur sérieux dans le processus de paix. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité vis-à-vis de la question palestinienne et chercher à parvenir à une solution qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination. À cet égard, il faut absolument parvenir à un accord de paix dans le courant de l'année, conformément aux résolutions pertinentes, au mandat de Madrid et à l'Initiative de paix arabe. La reconnaissance internationale croissante accordée à l'État palestinien, comme on l'a vu ces dernières semaines dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes devrait donner un nouvel élan à la réalisation de cet objectif.

Cuba réitère encore une fois sa position en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples de la région du Moyen-Orient, une paix qui mette fin à l'occupation de l'ensemble des territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 et qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination en établissant un État de Palestine indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Mugoya (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient. Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé, et l'Observateur permanent de la Palestine pour sa déclaration.

Nous avons accueilli avec un sentiment d'optimisme renouvelé la tenue de pourparlers israélo-palestiniens directs entre le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas à Washington, à Charm el-Cheikh et à Jérusalem. Les deux parties s'étaient engagées à négocier de bonne foi un accord cadre qui jetterait les bases d'un traité de paix définitif. La communauté internationale espérait que cette dynamique se maintiendrait jusqu'à la création tant attendue d'un État palestinien indépendant et viable coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël. L'Ouganda est convaincu qu'il n'y a d'autres alternatives viables qu'une solution négociée et que seule la solution des deux États permettra d'instaurer une paix globale et durable.

Nous exhortons les Israéliens et les Palestiniens à trouver le courage nécessaire pour entamer sans plus attendre des négociations de fond sur toutes les grandes questions, dont la sécurité, les frontières, les colonies de peuplement, les réfugiés et Jérusalem. À cet égard, nous saluons les efforts entrepris par la communauté internationale et les partenaires régionaux pour faciliter les négociations. Il est certain que le processus de négociations exigera des décisions courageuses et des concessions de la part des deux parties.

Ma délégation est extrêmement préoccupée par l'évolution récente de la situation qui a mis les pourparlers directs dans l'impasse. Les activités de peuplement continues d'Israël vont mener droit au conflit. À cet égard, la démolition récente du Sheperd Hotel et la construction prévue d'une nouvelle implantation ne sont pas propices à des négociations. Nous croyons que ces actions constituent un obstacle à la paix. Nous appelons encore une fois Israël à geler toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle.

L'Ouganda félicite l'Autorité palestinienne d'avoir, sous la direction du Président Abbas et du Premier Ministre Fayyad, réussi à s'acquitter de toutes les obligations que lui imposait la Feuille de route, notamment dans le secteur de la sécurité, le renforcement des institutions et le développement économique.

Nous sommes également préoccupés par la situation à Gaza. Si nous nous félicitons de l'assouplissement du blocus, il est clair que celui-ci continue d'entraver les secours humanitaires et les efforts de reconstruction. C'est pourquoi nous demandons à Israël de lever complètement le blocus. Il est indispensable que les deux parties exercent la plus grande retenue et respectent le cessez-le-feu, conformément à la résolution 1860 (2009) et aux autres résolutions pertinentes.

Pour ce qui est du Liban, nous sommes préoccupés par les violations continues de la résolution 1701 (2006), et appelons de nouveau toutes les parties à appliquer pleinement cette résolution.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous donner l'occasion d'examiner la situation au Moyen-Orient. Je

remercie également M. Pascoe pour son exposé très complet, ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine, l'Ambassadeur Mansour, pour la déclaration qu'il a faite ce matin.

Le Japon espère qu'une paix juste, globale et durable sera conclue au plus vite. Dans ce contexte, le Japon appuie avec force la solution des deux États et demeure convaincu que la seule façon de réaliser une paix durable est de parvenir à cette solution par le biais de négociations sincères.

Extrêmement préoccupés par l'impasse dans laquelle le processus de paix se trouve actuellement, nous encourageons vivement les parties à reprendre des négociations directes. Nous croyons aussi que c'est un manque de confiance qui empêche cette reprise. Nous demandons aux deux parties de faire appel aux États-Unis et à la communauté internationale et de prendre des mesures qui créeront un environnement propice à la reprise de négociations directes.

Les deux parties doivent respecter les obligations que leur imposent les accords précédents, en particulier la Feuille de route. Nous demandons à Israël, comme nous l'avons fait à tant d'occasions, de geler ses activités d'implantation de colonies de peuplement en Cisjordanie, et notamment à Jérusalem-Est. À cet égard, le Japon condamne la démolition d'une partie de l'hôtel Shepherd à Jérusalem-Est en vue de construire de nouveaux logements devant être occupés par des Juifs. Le Japon ne reconnaît aucune mesure unilatérale de nature à préjuger du résultat des négociations sur le statut final.

Parallèlement, nous lançons un appel à l'Autorité palestinienne afin qu'elle poursuive ses efforts pour améliorer la sécurité et honore son engagement de mettre fin à la violence et de lutter contre toute incitation en ce sens. Nous condamnons vigoureusement les tirs de roquettes effectués contre Israël et demandons aux responsables d'y mettre immédiatement fin.

Le Japon soutient vigoureusement les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour l'édification de l'État et continuera de les appuyer.

S'agissant de la bande de Gaza, les mesures prises par Israël pour assouplir le blocus sont un pas dans la bonne direction, mais le Japon demeure préoccupé par la situation humanitaire. Le Japon souligne qu'il importe d'assouplir davantage le blocus tout en empêchant l'afflux d'armes dans la bande de Gaza. Le Japon se félicite de l'assouplissement par Israël des restrictions imposées à la circulation et à l'accès en Cisjordanie, qui a permis à l'économie palestinienne de se développer, et il espère qu'Israël poursuivra ces assouplissements.

Nous demandons aux deux parties de prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour faire progresser la paix. Le Japon poursuivra ses efforts pour instaurer une paix juste et globale dans la région.

Je voudrais dire quelques mots sur le Liban. Nous sommes préoccupés par la situation dans ce pays, où un certain nombre de membres du Conseil ministériel dirigé par le Premier Ministre, Saad Hariri, ont annoncé leur démission la semaine dernière. Nous réaffirmons notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance politique du Liban et à la pleine application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous suivons de près l'évolution de la situation au Liban et appuyons les efforts déployés par le Président, Michel Sleiman, pour former rapidement un nouveau gouvernement et maintenir les institutions démocratiques.

Nous appuyons le Tribunal spécial pour le Liban, organisation judiciaire indépendante et internationale dont les activités contribueront à renforcer la primauté du droit. Ce Tribunal doit continuer de s'acquitter de son mandat sans aucune ingérence, et contribuer ainsi à mettre fin à l'impunité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter la Bosnie-Herzégovine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Le Conseil délibère une fois encore sur la situation au Moyen-Orient, et une fois encore, les perspectives sont bien sombres. Nous sommes encore très loin d'aboutir à un règlement global négocié et les faits nouveaux survenus dans différentes parties de la région alimentent l'incertitude et l'instabilité. La précarité continue n'est pas du tout propice au règlement des nombreuses questions interdépendantes auxquelles nous devons faire face au Moyen-Orient. C'est pourquoi il est absolument indispensable de travailler activement, avec acharnement, avec tous les

acteurs concernés afin de remettre sur les rails le processus.

La Turquie continue de penser qu'un règlement négocié prévoyant deux États est la seule voie possible. Les paramètres en sont bien connus et demeurent sur la table de négociation. Nous condamnons toute violence, quelle qu'elle soit, commise par l'une, ou l'autre, partie. Nous reconnaissons également qu'une impasse dans laquelle l'une des parties ne cesse de saper tous les efforts, y compris en faveur de pourparlers directs, n'est pas viable.

En ce moment, sur le volet israélo-palestinien, les pourparlers portent sur la question de savoir si des pourparlers peuvent être engagés pour régler les questions essentielles. Néanmoins, lentement mais sûrement, au mépris total du droit international et de la moralité, Israël impose sa volonté aux Palestiniens en poursuivant ses activités d'implantation de colonies agressivement et à pas redoublés, et en durcissant les mesures d'occupation, les démolitions et les expulsions.

Les faits nouveaux survenus à Jérusalem-Est sont déplorables. Comment peut-on attendre de la partie palestinienne qu'elle négocie de bonne foi alors qu'Israël continue de préconiser et de mettre en œuvre cette politique unilatérale? C'est le dilemme majeur de l'heure, et c'est la raison pour laquelle il est grand temps que le Conseil de sécurité prenne énergiquement position sur ces pratiques unilatérales israéliennes. Le Conseil ne doit pas se dérober à cette responsabilité.

Dans l'intervalle, on ne saurait attendre de la partie palestinienne qu'elle demeure à jamais prisonnière de la volonté d'Israël. De fait, avec l'aide constante de la communauté internationale, les Palestiniens édifient actuellement avec succès leurs institutions nationales et vu la cadence de leurs progrès et leurs performances à ce jour, ils sont bien placés pour être en mesure de créer leur propre État dans un avenir proche. Ce processus ne peut plus revenir en arrière, comme le montre la multiplication récente des États ayant reconnu la Palestine. Si la communauté internationale le veut, ce processus aboutira finalement à la création de l'État de Palestine, fondé sur les frontières de 1967.

D'autre part, cela fait deux ans que la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité a été adoptée. C'est la triste vérité que depuis lors, aucun changement important n'a eu lieu sur le terrain. Malgré la campagne diplomatique cherchant à prouver le contraire, les conditions d'existence d'1,5 million de personnes emprisonnées à Gaza demeurent effroyables. Un blocus injuste, inhumain et illégal continue d'être imposé de la terre à la mer. Des maisons, des écoles et des infrastructures de base ne peuvent pas être construites. Les marchés regorgent de marchandises que personne ne peut se permettre. De fait, la résolution 1860 (2009), appelant à la distribution sans entrave de l'aide humanitaire et à l'amélioration de la situation humanitaire et économique à Gaza, est devenue virtuellement vide de sens. La situation déplorable des Palestiniens de Gaza représente un affront à la communauté internationale.

Pendant ce temps, on a vu un convoi d'aide humanitaire internationale tentant de fournir du matériel indispensable à Gaza se faire attaquer par Israël il y a plus de six mois, dans les eaux internationales. Une commission d'enquête a été créée pour enquêter sur cet incident, avec la participation d'Israël. Nous sommes toutefois en janvier 2011 et Israël n'a pas encore présenté son rapport.

La Turquie est préoccupée par le tour pris récemment par les événements au Liban. Nous soutenons pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban. Le processus démocratique, la primauté du droit et l'ordre constitutionnel ne doivent pas être mis en danger. Une réconciliation nationale durable est dans l'intérêt de tout le peuple libanais et de toutes les factions. La Turquie continuera de promouvoir et d'appuyer activement tous les efforts visant à encourager un dialogue politique pacifique au Liban et dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer vous remercier Madame la Présidente, au nom de ma délégation, pour l'organisation de ce débat public sur fond de situation déprimante et précaire dans le territoire palestinien occupé, une situation dont l'on ressent les effets dans toute la région, constamment ravivés par les pratiques quotidiennes du Gouvernement israélien et son évitement des négociations. Nous tenons également à exprimer nos remerciements et notre gratitude au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, pour son exposé détaillé.

En sus des éléments de la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et de celles qui seront faites par le Tadjikistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique et par la Tunisie au nom du Groupe des États arabes, ma délégation souhaiterait se pencher particulièrement, dans sa déclaration, sur les conditions préoccupantes et les résultats alarmants qui accompagnent la cadence accélérée des mesures israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est, et sur les obstacles qu'Israël continue de mettre sur la voie des négociations de paix, telles que convenues par l'ensemble de la communauté internationale.

Nous voudrions souligner qu'il importe de maintenir la dynamique créée par la reprise des pourparlers directs le 2 septembre 2010 à Washington, sous les auspices des États-Unis d'Amérique, lorsque la partie palestinienne, appuyée par tous les Arabes, a indiqué qu'elle était prête à continuer sur la voie de la paix et de la stabilité, dans la logique des efforts déployés par les États-Unis et les autres acteurs internationaux. Nous tenons à remercier le Président Obama pour ses efforts visant à relancer un processus de paix digne de ce nom, notamment pour les engagements qu'il a exprimés dans son allocution devant l'Assemblée générale le 23 septembre 2010, relativement aux droits du peuple palestinien et à la création d'un État indépendant dans un délai déterminé (voir A/65/PV.11). Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre souhait de voir le Gouvernement américain poursuivre ses vigoureux efforts, conformément aux principes établis du processus de paix, aux résolutions de la légitimité internationale, au principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route.

Parallèlement à ces efforts des États-Unis et de la communauté internationale, les dirigeants palestiniens ont honoré leurs engagements internationaux au titre de la Feuille de route. Ils ont également pris des mesures concrètes en vue de jeter les bases d'un État palestinien indépendant, que le peuple palestinien appelle de ses vœux, avec l'appui de la communauté internationale.

En contraste avec cette ferme détermination affichée par les Palestiniens, Israël a continué d'appliquer ses mesures unilatérales en mettant en œuvre une politique de peuplement accélérée afin d'effacer toutes les traces de la présence des Palestiniens sur leur propre terre et de saper la solution des deux États, qu'il a pourtant appuyée et en faveur de laquelle il s'est engagé à maintes reprises. Par conséquent, Israël est pleinement responsable de la stagnation du processus de paix. Dans la courte période qui s'est écoulée depuis l'arrêt des négociations directes, le Gouvernement israélien a continué de saisir des terres, de construire de nouveaux logements et de détruire davantage de maisons de Palestiniens et d'en expulser les propriétaires légitimes, tout en promulguant de nouvelles lois limitant les conditions de son retrait de Jérusalem-Est et du Golan syrien occupé.

Concernant la ville de Jérusalem occupée et ses environs, Israël poursuit sa politique illégale de judaïsation de la Ville sainte. Dans ce contexte, il détruit les traits qui donnaient à cette ville son cachet original et a démoli récemment un hôtel historique dans le quartier de Sheikh Jarrah, à Jérusalem-Est, afin de construire 20 logements dans le centre de la ville. Israël a également annoncé qu'il allait construire 1 400 logements supplémentaires pour les colons dans la partie sud de Jérusalem. Ceci implique que les propriétaires palestiniens seront expulsés, que leurs maisons seront démolies et que leurs droits de résidence seront révoqués, en violation flagrante du droit international humanitaire et des résolutions du Conseil de sécurité. Ceci s'ajoute aux mesures provocatrices ciblant les sites religieux et visant à exacerber les sensibilités religieuses.

Le Royaume du Maroc et S. M. le Roi Mohammed VI, qui préside actuellement le Comité Al Qods mis en place par l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), expriment leur profonde préoccupation et condamnent toutes les pratiques israéliennes visant à modifier le statut juridique de Jérusalem. Nous demandons à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de mettre un terme à ces pratiques. La partie palestinienne, avec l'appui de la Ligue des États arabes, de l'OCI, du Mouvement des pays non alignés et d'autres États, a choisi de saisir le Conseil de sécurité au sujet des colonies de peuplement israéliennes afin que soit confirmé le caractère illégal des activités de peuplement et pour inviter le Conseil à assumer ses responsabilités de manière à redonner espoir à ceux qui ont choisi les négociations pacifiques comme moyen civilisé de parvenir à la paix. Cette initiative est fondée sur la conviction que la paix au Moyen-Orient n'est pas

une question qui préoccupe uniquement les parties au conflit et la région même, mais aussi une exigence légitime et immédiate de la communauté internationale, car la stabilité au Moyen-Orient a une forte et directe incidence sur la paix et la sécurité internationales.

Nous tenons à faire clairement savoir que nous condamnons les colonies de peuplement et la construction de nouveaux logements, car elles font obstacle à des négociations directes et sapent tous les efforts sincères déployés en vue de l'instauration de la paix. Sur la base de notre attachement à la paix et à la légitimité internationale, nous voudrions réaffirmer que la solution des deux États, qui garantit la création d'un État palestinien indépendant et viable, ayant pour capitale Jérusalem-Est, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, ainsi que le retrait d'Israël des hauteurs du Golan et des territoires libanais encore occupés, sont le seul moyen de mettre fin à des décennies de conflit au Moyen-Orient.

Pour atteindre cet objectif stratégique ultime, il faut amplifier tous les efforts visant à la reprise des négociations directes et à la cessation de toutes les mesures unilatérales prises par les parties, afin de créer un climat propice à la relance du processus des négociations et d'éviter l'extrémisme et la violence, ainsi que leurs terribles conséquences pour tous les peuples et les États de la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Ali (Malaisie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et indiquer que ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Tadjikistan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

L'occupation continue du territoire palestinien et ses répercussions sont inacceptables. La construction de colonies de peuplement illégales sur des terres palestiniennes, notamment à Jérusalem-Est, se poursuit sans relâche. La démolition récente de l'hôtel historique Shepherd en vue de construire de nouveaux logements pour les colons s'inscrit également dans ce contexte.

En continuant sur cette lancée, Israël s'est placé à maintes reprises du mauvais côté de l'histoire, en toute impunité. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration faite le 13 décembre 2010 par l'Union européenne sur le processus de paix au Moyen-Orient, dans laquelle elle considère que les colonies de peuplement israéliennes, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. En outre, nous nous réjouissons de noter le nombre croissant des pays qui reconnaissent officiellement l'État de Palestine. À tout le moins, cela prouve à tous les Palestiniens que le monde ne les a pas oubliés ni abandonnés.

Cela rappelle également à Israël qu'il doit honorer ses obligations juridiques en mettant un terme à toutes les activités illégales de peuplement, à la construction du mur de séparation et à la démolition des bâtiments et infrastructures appartenant aux Palestiniens, en particulier à Jérusalem-Est. Ce n'est qu'ainsi que le calendrier du processus de paix établi en septembre 2010 pourra être respecté et que l'occupation pourra prendre fin. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons instaurer la stabilité et la paix au Moyen-Orient et, plus important, faire justice au peuple palestinien et le rétablir dans ses droits légitimes.

En ce qui concerne Gaza, nous appelons à nouveau Israël à lever le blocus et cesser d'emprisonner plus de 1,5 million de personnes, à normaliser l'entrée des matériaux de construction et à approuver rapidement davantage de projets des Nations Unies, y compris la construction de nouvelles écoles par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les actes provocateurs des soldats israéliens – notamment le fait de tirer sur des civils palestiniens, dont des enfants – doivent cesser, car ils ne font qu'aggraver la situation déjà désastreuse qui règne dans la bande de Gaza.

Le règlement de ces questions exige de la communauté internationale qu'elle consacre toute son énergie et ses efforts à la réalisation d'une paix globale dans la région et au rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à un État de Palestine indépendant. Les parties doivent toutes œuvrer avec honnêteté et sincérité pour atteindre ces objectifs. Une fois encore, nous prions instamment le Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent en mettant en œuvre les résolutions qu'il a lui-même adoptées sur la Palestine et le Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Je souhaiterais à l'entame de mon propos vous féliciter, Madame la Présidente, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour la manière exemplaire avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil pour ce mois. Mes félicitations vont également à S. E. Mme Susan Rice, Ambassadrice et Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès des Nations Unies, qui a présidé si efficacement les travaux du Conseil en décembre dernier.

Qu'il me soit permis de remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé exhaustif appelant les parties et la communauté internationale à maintenir leur effort en vue de la reprise des négociations sur tous les aspects du conflit israélo-palestinien liés au statut permanent.

Dans sa déclaration publiée en début de semaine, le Bureau du Comité a réaffirmé que la poursuite des activités israéliennes de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est le principal obstacle à la relance des négociations entre les protagonistes de ce conflit. Il invite une fois de plus le Gouvernement israélien à répondre aux appels répétés de la communauté internationale pour une cessation complète des activités de peuplement qui, au demeurant, sont illégales au regard du droit international et vont à l'encontre des efforts entrepris en vue de faire aboutir les négociations sur le statut permanent.

Depuis l'expiration du moratoire partiel en septembre dernier, Israël a entrepris la construction de plus de 1 600 logements dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est. La décision prise récemment par le Gouvernement israélien de consacrer plus de 500 millions de dollars sous la forme de subventions à l'expansion des colonies de peuplement jusqu'à l'année 2012 démontre également l'intention d'Israël de poursuivre sa politique illégale d'implantation de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé.

Il serait aujourd'hui judicieux que le Conseil de sécurité réaffirme sa ferme position sur les colonies de peuplement et exige qu'il soit mis fin à leur expansion pour faire comprendre aux parties que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité entendent faire respecter la légitimité internationale et parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Le Conseil de sécurité a l'obligation d'intervenir de toute urgence afin d'empêcher que la situation ne s'aggrave. Il a également l'obligation de maintenir la paix et la sécurité régionales.

À cet effet, le Comité nourrit un fervent espoir que le projet de résolution sur les colonies israéliennes de peuplement dans le territoire palestinien occupé sera adopté par le Conseil. Par ailleurs, le Comité demande au Gouvernement israélien de proroger indéfiniment le moratoire et de l'appliquer à Jérusalem-Est conformément aux obligations que lui impose la Feuille de route. Le Comité estime que l'application d'un nouveau moratoire sur les colonies, y compris à Jérusalem-Est, permettrait aux parties de reprendre des négociations directes et sérieuses. Ces importants pourparlers ne pourront aboutir que dans une atmosphère de confiance mutuelle et de bonne foi.

Tout en saluant les efforts faits ces dernières années par le Quatuor et chacun de ses membres afin de promouvoir le gel des activités de peuplement et la reprise des négociations, le Comité, par ma voix, engage instamment le Conseil de sécurité, le Quatuor et les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève à réaffirmer clairement leur position de principe sur la question des colonies de peuplement afin de contraindre Israël à s'acquitter de ses obligations. L'avenir du processus de paix est en jeu. La communauté internationale devrait faire passer un message clair : les activités de peuplement sont illégales et incompatibles avec la paix. De ce point de vue, elles doivent cesser.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tadjikistan.

M. Aslov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : J'ai le grand honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens aussi à féliciter le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé très détaillé.

Israël, Puissance occupante, a méthodiquement intensifié ses violations dans les territoires palestiniens

occupés en expropriant des terres, en démolissant des habitations, en construisant des colonies illégales, en édifiant le mur de séparation, en érigeant de multiples points de contrôle, en emprisonnant des milliers de Palestiniens et en imposant un blocus injuste à Gaza. Toutes ces mesures illégales sont prises malgré le consensus sans précédent de la communauté internationale pour demander à Israël de cesser ces activités illégales et unilatérales, qui violent de façon flagrante les Conventions de la Haye et de Genève ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité et celles de l'UNESCO sur Jérusalem-Est, et font fi de l'opinion internationale unanime.

Jérusalem-Est demeure partie intégrante du territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967. Son annexion illégale par Israël a été condamnée par la communauté internationale qui ne la reconnaît toujours pas. Toutefois, Israël, Puissance occupante, est lancé dans un processus systématique de modification de l'identité arabo-islamique historique de la Ville sainte, judaïsant et falsifiant son histoire, et changeant sa composition démographique. Il continue à édifier le mur de séparation, à confisquer des terres, à démolir des habitations, à construire de nouvelles colonies de peuplement et à effectuer des fouilles sous la sainte mosquée Al-Aqsa. Toutes ces activités tendent à modifier totalement les faits sur le terrain et, au bout du compte, à isoler Jérusalem-Est occupée de son environnement palestinien.

La construction des colonies de peuplement, si elle est autorisée à se poursuivre, fera de Jérusalem la capitale de la haine, du fanatisme et de la violence et non celle de la tolérance et de la coexistence. Le choix qui se présente à Israël, Puissance occupante, est clair. Pour que la paix et la justice internationales l'emportent, les démolitions et la politique d'implantation de colonies doivent cesser. Parallèlement, nous réaffirmons, depuis cette enceinte internationale, que ces pratiques israéliennes illégales vont indiscutablement fragiliser les efforts diplomatiques visant à relancer des négociations constructives et, au final, gâcheront cette occasion historique de faire de la paix et de la coexistence une réalité. Nous sommes à un tournant décisif et la communauté internationale doit prendre ses responsabilités et mettre définitivement fin à la politique israélienne de construction de colonies sur les terres palestiniennes, y compris Jérusalem-Est. Israël doit se conformer à la volonté de la communauté internationale, honorer les résolutions investies de la légitimité internationale et respecter les dispositions du droit international. Pour toutes ces raisons, Israël doit cesser de construire et d'étendre des colonies qui sont illégales, si l'on veut se donner des chances de parvenir à la solution des deux États.

L'OCI demeure profondément préoccupée par les violations de la souveraineté du Liban dont se rendent essentiellement responsables les forces aériennes et terrestres d'Israël, en violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et elle appelle Israël à se retirer totalement des derniers territoires libanais occupés.

L'OCI s'associe également à la communauté internationale pour réaffirmer que toutes les mesures et décisions déjà prises ou qui seront prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé et ses structures institutionnelles, ainsi que les mesures prises par Israël pour y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles, non avenues et sans effet juridique sur le plan international. L'OCI exige qu'Israël respecte intégralement et immédiatement la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire totalement du Golan syrien occupé pour revenir aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de donner la parole à l'Union européenne. La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Liechtenstein, membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne a prêté une oreille attentive aux déclarations importantes faites par le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, et par l'Observateur permanent de la Palestine.

L'Union européenne déplore le fait que, depuis notre dernier débat sur la situation au Moyen-Orient organisé en octobre 2010 (voir S/PV.6404), les pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens soient pour l'instant interrompus. Les espoirs que suscitaient en nous cette reprise des pourparlers de paix directs, et que nous avons exprimés ici même il y a quatre mois, ne se sont pas concrétisés.

Il n'existe aucune autre solution que celle qui doit être négociée sur la base de deux États. L'Union européenne appelle donc toutes les parties à trouver un moyen satisfaisant d'engager sans plus tarder des négociations sur toutes les questions de fond liées au statut final. L'Union européenne se déclare prête à contribuer à une solution négociée sur toutes les questions relatives au statut final dans le délai de 12 mois fixé par le Quatuor. Elle se prépare à participer activement à la réunion du Quatuor qui devrait se tenir dans les prochaines semaines. Une coordination plus forte entre les membres du Quatuor ainsi qu'une coopération étroite avec les partenaires arabes, faisant fond sur l'Initiative de paix arabe, seront essentielles.

Dans ce contexte, l'Union européenne considère qu'il est indispensable que les deux parties fassent preuve de retenue et s'abstiennent de toute action qui pourrait nuire à la poursuite du processus. À cette fin, elles doivent respecter et mettre en œuvre les engagements qu'elles ont pris précédemment et s'efforcer de créer un environnement propice à la réussite des négociations.

L'Union européenne renouvelle son appel à Israël pour qu'il mette un terme à toutes les activités de peuplement, y compris à Jérusalem-Est. Comme l'ont déclaré les ministres de l'Union européenne en décembre 2010, les colonies de peuplement sont illégales en droit international et constituent un obstacle à la paix. Pour que s'instaure une paix véritable, il faudra trouver le moyen de régler, par la négociation, la question du statut de Jérusalem, en tant que future capitale des deux États. À cet égard, l'Union européenne condamne fermement les derniers faits survenus à Jérusalem-Est, dont tout récemment la démolition de l'hôtel Shepherd, le 9 janvier, et la construction planifiée d'une nouvelle colonie illégale. Ces projets de construction doivent être abandonnés.

La Haute Représentante de l'Union européenne, M[me] Catherine Ashton, s'est une nouvelle fois rendue dans la région dans les tout premiers jours de 2011. Elle a écouté avec attention les positions et les préoccupations des deux parties et a insisté sur la nécessité de progresser d'urgence vers une solution à deux États, permettant à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte en paix et en sécurité dans un contexte de paix juste et globale. Elle a évoqué avec l'Autorité palestinienne la mise en œuvre du plan d'édification de son État. Ce travail est de la plus haute importance pour l'établissement du futur État de Palestine et l'Union européenne continuera de l'appuyer activement. Nous prenons note avec satisfaction de l'analyse de la Banque mondiale, selon laquelle :

> « Si l'Autorité palestinienne conserve ses performances actuelles dans les domaines du renforcement des institutions et de la prestation des services publics, elle est bien placée pour parvenir à établir un État palestinien dans un futur proche. »

Le soutien politique et financier de toute la communauté internationale est essentiel. L'Union européenne exhorte ceux qui ont pris des engagements financiers à tenir leurs promesses. Tous les efforts menés en vue de la réconciliation palestinienne, derrière le Président Mahmoud Abbas, doivent être également intensifiés.

L'Union européenne demeure extrêmement préoccupée par la situation qui règne à Gaza et réitère avec fermeté son appel à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) et à l'ouverture immédiate, continue et inconditionnelle des points de passage afin de permettre la circulation de l'aide humanitaire, des biens commerciaux et des personnes en provenance et en direction de Gaza, y compris des biens et personnes venant de Cisjordanie. L'Union reconnaît que des progrès ont été réalisés suite à la décision prise par le Gouvernement israélien en date du 20 juin 2010, mais les changements apportés sur le terrain jusqu'à présent sont réduits et insuffisants. Le Gouvernement israélien doit consentir des efforts supplémentaires et prendre des mesures complémentaires pour opérer un changement politique radical, seul à même de rendre possible la reconstruction et le redressement économique de Gaza et d'améliorer ainsi les conditions de vie de la population tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'Union européenne tient compte de ces préoccupations, comme elle l'a toujours fait, déplore vivement les pertes humaines et appelle à la cessation complète de toute la violence, et notamment des tirs de

roquettes, ainsi que de la contrebande d'armes vers Gaza. L'Union européenne demande une fois de plus aux ravisseurs du soldat israélien Gilad Shalit, dont la détention est contraire à tous les principes du droit international humanitaire, de le relâcher immédiatement.

L'Union européenne accueille favorablement les nouvelles mesures annoncées par le Gouvernement israélien visant à faciliter les exportations depuis Gaza, qui sont essentielles pour son redressement économique. L'Union européenne appelle à une mise en œuvre rapide de ces mesures et est prête, à cet effet, à travailler en coopération avec Israël et l'Autorité palestinienne pour revenir en 2011 aux volumes d'exportation enregistrés avant 2007, afin d'apporter de réels changements sur le terrain. Le redressement économique de Gaza est également tributaire de l'augmentation et de l'accélération des importations de matériaux de construction.

L'Union européenne apprécie hautement le travail qu'accomplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour fournir à la population des services de santé, d'éducation et de protection sociale.

Elle rappelle également que la paix au Moyen-Orient doit être globale, et elle réitère l'importance des négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises. S'agissant du Liban, l'Union européenne apprécie les efforts déployés conjointement par la Syrie et l'Arabie saoudite pour aider le Liban à prévenir les tensions. L'Union européenne réitère son appui aux autorités libanaises et appelle tous les acteurs politiques à œuvrer de manière constructive à une solution négociée à la situation actuelle. Le dialogue et la stabilité s'imposent afin que des mesures puissent être prises, suite aux faits récents, dans l'intérêt du peuple libanais.

Par ailleurs, l'Union européenne réitère son appui à la déclaration sans équivoque faite récemment par le Secrétaire général dans laquelle il réaffirmait l'indépendance du Tribunal spécial pour le Liban, et à l'appel au calme qu'il a lancé. L'Union européenne engage instamment toutes les parties à ne pas s'immiscer dans les activités du Tribunal et à ne pas préjuger de l'issue de ses travaux. L'Union européenne prend note de l'acte d'accusation que le Procureur a déposé au Greffe, lundi 17 janvier, pour qu'il soit présenté au juge de la mise en état.

L'Union européenne réitère son plein appui aux autorités libanaises et félicite la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) du rôle crucial qu'elle joue au Sud-Liban. Elle appelle toutes les parties concernées à appliquer l'ensemble des dispositions de la résolution 1701 (2006), à respecter la Ligne bleue dans son intégralité, à coopérer pleinement avec l'ONU et la FINUL, et à assurer la sécurité et la sûreté du personnel de l'ONU.

Enfin, l'Union européenne voudrait souligner qu'il est absolument fondamental de respecter, de promouvoir et de défendre les droits de l'homme. Les droits de l'homme sont universels et indivisibles. Ils sont une condition préalable essentielle de la paix et de la sécurité. Il faut véritablement mettre un terme aux violations des droits de l'homme. Les droits de l'homme, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, impliquent la responsabilité des gouvernements de protéger les minorités et la liberté de pensée, de conscience et de religion. Chacun a le droit de manifester sa religion ou sa conviction par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. Par conséquent, dans ce contexte marqué par de récents incidents violents dans la région, l'Union européenne condamne une nouvelle fois toutes les formes d'intolérance et de violence contre des personnes, notamment en raison de leur religion ou de leur conviction, partout où elles se manifestent.

Pour ce qui est de la paix entre Israéliens et Palestiniens, il faut soutenir les éléments suivants qui sont essentiels pour l'avenir : l'édification de l'État, un développement économique solide, le respect des droits de l'homme et la sécurité. Mais il faut les soutenir dans le cadre de la reprise de négociations sérieuses sur toutes les questions relatives au statut final permettant d'aboutir à la solution des deux États. La sécurité de la région est en jeu. En mettant un terme au conflit, les deux parties, mais aussi l'ensemble de la région et au-delà, ont beaucoup à gagner. L'Union européenne réaffirme qu'elle est prête à contribuer de manière substantielle à un règlement global et durable permettant à l'État d'Israël et à un État de Palestine indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'entrée de jeu vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays et votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je tiens également à vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, de cette occasion qui nous est donnée de prendre la parole dans cette salle sur un sujet fort important pour nous tous : la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé fort utile qui a donné le ton au débat public d'aujourd'hui.

Tout d'abord, les Philippines s'associent à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, mais tiennent cependant à mettre en avant certains éléments.

La date de ce débat public aujourd'hui au Conseil de sécurité est opportune et bien choisie. En ce début d'année, que nous abordons avec l'espoir et la volonté renouvelés de redoubler d'efforts pour réaliser la paix et la sécurité internationales, il n'est de meilleur choix que de commencer par débattre de la situation au Moyen-Orient et de la question palestinienne, qui est l'une des questions les plus délicates et les plus anciennes inscrites à l'ordre du jour de l'ONU. Or, comme elle est devenue un point pour ainsi dire permanent de l'ordre du jour, nous courons le risque de procéder parfois à cet examen de façon purement rituelle et mécanique, perdant ainsi l'urgence et l'intérêt qu'appelle véritablement cette question. Malgré des années de débat et l'énergie et les ressources importantes consacrées à ce problème, la solution continue à nous échapper. Je pense que le moment est venu de passer à la vitesse supérieure et de donner une chance à la paix et à la sécurité dans cette région.

En ce monde fortement interdépendant et traversé de réseaux qui est le nôtre, la distance et l'éloignement géographiques ne protègent plus les pays et les régions de ce qui se passe ailleurs. Le Moyen-Orient est un grand producteur de pétrole et un marché très important pour les exportations et les services de nombreux pays, dont les Philippines, et sa stabilité et son progrès sont essentiels pour la paix et la sécurité mondiales. Plus de 2 millions de mes compatriotes, hommes et femmes, vivent et travaillent au Moyen-Orient, une raison de plus pour le Gouvernement philippin d'accorder la plus haute importance à l'instauration de la paix et de la sécurité dans cette région instable.

La Feuille de route pour la paix entre Israël et la Palestine a jusqu'à présent rencontré bien des obstacles et des difficultés qui ont entravé sa mise en œuvre. Le temps presse et la patience semble atteindre ses limites. Sans un règlement, cette question pourrait malheureusement conduire à un regain de tension et de violence voire à un conflit armé. Cette impatience se reflète dans le fait qu'un nombre croissant de personnes estiment que si Israël et la Palestine n'arrivent pas à un accord, le monde extérieur ou les autres forces qui pourraient entrer en jeu n'auront pas d'autre choix que de leur imposer la paix. Or nous le savons parfaitement, et l'histoire nous l'enseigne, une paix durable à long terme vient de l'intérieur et non de l'extérieur.

Les Philippines partagent les aspirations légitimes à la justice, à la paix et à la liberté du peuple palestinien. Voilà de nombreuses années que les Philippines ont joint leur voix à l'appel vigoureux de la communauté internationale qui réclame la création d'un État palestinien afin d'adoucir le sort tragique du peuple palestinien. À cet égard, tout comme d'autres États qui partagent les mêmes vues, les Philippines estiment que la solution des deux États permet de régler efficacement le problème lié à l'absence de paix. Les Philippines ont également toujours appuyé la levée complète et inconditionnelle du blocus imposé par l'État d'Israël aux territoires palestiniens occupés, en particulier à Gaza. Ce blocus va à l'encontre du but recherché et ne fait qu'infliger un châtiment collectif aux infortunés civils, en particulier les femmes et les enfants, vivant à Gaza.

Tandis que la communauté internationale attend anxieusement une percée dans les pourparlers de paix entre Israël et la Palestine, je voudrais attirer l'attention sur un élément ou un axe déterminants pour jeter les fondements d'une paix et d'une stabilité à long terme au Moyen-Orient. Je veux parler ici de l'objectif de faire de cette région une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive.

L'un des résultats concrets de la fructueuse Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 a porté sur les mesures à prendre pour appliquer

la résolution relative au Moyen-Orient demandant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, adoptée à la Conférence d'examen de 1995. Les Philippines estiment que les mesures à prendre pour créer cette zone exempte d'armes nucléaires sont absolument essentielles pour renforcer la confiance. Nous sommes convaincus que ce processus peut se faire en parallèle du processus ou des initiatives de paix en cours, notamment celles menées par le Quatuor pour le Moyen-Orient.

Le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] indique que :

> « La Conférence réaffirme qu'elle souscrit aux buts et objectifs du processus de paix au Moyen-Orient et constate que les efforts déployés à cet égard, entre autres, contribuent notamment à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. » (*Partie I, Conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi, sect. IV, par. 2*)

À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur les principaux éléments relatifs à la résolution sur le Moyen-Orient de 1995 convenus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010.

Premièrement, il a été convenu que le Secrétaire général de l'ONU et les auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, en consultation avec les États de la région, convoqueront en 2012 une conférence à laquelle prendront part tous les États du Moyen-Orient, en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Deuxièmement, il a été convenu que le Secrétaire général de l'ONU et les auteurs de la résolution de 1995, en consultation avec les États de la région, désigneront un facilitateur qui sera chargé d'appuyer l'application de la résolution de 1995 en procédant à des consultations avec les États de la région et à des préparatifs en vue de réunir la Conférence en 2012.

Troisièmement, il a été convenu que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les auteurs de la résolution de 1995 désigneront, en consultation avec les États de la région, un État qui accueillera la conférence de 2012.

Le temps presse et 2012 sera bientôt là. Les Philippines exhortent donc le Secrétaire général et les trois États dépositaires à s'acquitter des tâches que leur a confiées la Conférence d'examen de 2010, tout en prenant le plus grand soin de veiller à ce que ces tâches soient menées de manière efficace, et, bien entendu, en consultation avec les pays de la région, comme l'énonce le Document final adopté par consensus.

La conférence de 2012 sera une rare occasion pour les parties prenantes de faire la preuve de leur sérieux et de leur bonne volonté. Concrètement, tous les pays concernés doivent être prêts à faire la paix ou à donner une chance à la paix dans cette région. La conférence donnera à chacun la possibilité de prendre un nouveau départ. Une fois de plus, je demande instamment à tous les États Membres concernés de saisir cette rare occasion.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens pour commencer à féliciter la délégation de la Bosnie-Herzégovine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Étant donné qu'il s'agit de ma première intervention de l'année devant le Conseil, je tiens également à féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité, à savoir l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal et je leur souhaite plein succès.

La question de Palestine est sans aucun doute le plus grave problème auquel est confrontée l'humanité depuis la Deuxième Guerre mondiale. L'occupation de la Palestine, qu'il s'agisse de ses causes profondes ou de ses conséquences, est la plus grande et la plus douloureuse tragédie à avoir frappé l'humanité au cours de l'histoire moderne.

Plus de 60 ans de massacres, de démolitions de maisons, d'embargos sur les vivres et les médicaments, d'enlèvements et d'emprisonnements; les menaces en tout genre, y compris celle de l'arme nucléaire, dirigées contre les États voisins; les nombreuses guerres contre la Palestine et le Liban; les assassinats de civils, de personnalités politiques et religieuses et de membres des élites; l'ingérence, déclarée ou non, dans les affaires politiques, économiques et culturelles des autres États; les violations du droit international et du droit international humanitaire et les violations

flagrantes des droits de l'homme, notamment les meurtres d'enfants et de femmes, tout ceci devrait suffire à la communauté internationale pour prendre des mesures résolues afin de mettre un terme à ces brutalités et de redonner au peuple palestinien les droits légitimes dont il est privé depuis des décennies.

En dépit de la ferme condamnation internationale, les colonies illégales connaissent une croissance sans précédent et un nombre toujours plus grand de maisons palestiniennes, y compris des bâtiments historiques, sont détruites. Les travaux de construction bien orchestrés visent sans l'ombre d'un doute à modifier la composition démographique et l'identité des territoires palestiniens, en particulier Jérusalem et ses alentours. C'est précisément dans cette optique que le régime israélien a accéléré ses travaux de construction et se prépare à une nouvelle vague d'expansion des colonies à Jérusalem-Est occupée. Selon ce nouveau projet, récemment dévoilé, quelque 1 400 logements viendront s'ajouter à la colonie de Gilo, près de Bethléem, en Cisjordanie. Ce sera la plus grande campagne d'expansion des colonies réalisée par le régime occupant depuis le programme de construction de 1 600 logements annoncé en mars dernier.

La communauté internationale doit de toute urgence prendre cette question plus au sérieux que jamais. Nous nous félicitons donc de l'initiative de la Ligue des États arabes, appuyée par le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique, de préparer un projet de résolution sur la nécessité que le régime sioniste mette un terme à toutes les activités de colonisation. S'agissant de ce projet, nous tenons à dire que nous appuyons pleinement l'esprit dans lequel il a été présenté. L'objectif est de garantir le respect des droits du peuple palestinien et d'empêcher la force occupante d'agresser et de brutaliser la population palestinienne, surtout en cette période cruciale.

Bien évidemment, l'appui que la République islamique d'Iran apporte au projet de résolution ne modifie en rien sa position de principe qui consiste à ne pas reconnaître, implicitement ou explicitement, la légitimité du régime israélien. Notre position est claire : bien que la République islamique d'Iran soit du côté des nations et des États qui appuient le peuple palestinien et appelle tous les autres à adhérer à la recherche d'un règlement final pour mettre fin à cette immense tragédie de l'histoire, elle estime que la seule solution pour la Palestine est d'organiser un référendum général auquel participent tous les Palestiniens, quelle que soit leur religion et où qu'ils vivent, pour déterminer le système de gouvernement qu'ils souhaitent mettre en place.

Aujourd'hui, nous devons agir ensemble pour manifester notre appui inconditionnel à la cause des Palestiniens et offrir notre aide à ceux qui sont privés de leurs droits.

Je saisis cette occasion pour dire quelques mots sur l'évolution de la situation au Liban et la question des inculpations auxquelles doit procéder le prétendu Tribunal international spécial concernant l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, feu Rafiq Hariri. Nous estimons qu'exercer des pressions politiques pour qu'un verdict éminemment politique soit rendu au nom de la justice discrédite le système judiciaire international et risque de plus de créer une situation malsaine qui aura des répercussions sur la paix et la stabilité dans la région. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut laisser les initiatives régionales et les mécanismes politiques internes libanais trouver une solution à cette affaire, sans l'intervention d'aucune grande puissance.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : L'année 2011 marquera à l'évidence un tournant crucial pour le processus de paix au Moyen-Orient. D'ici à août, le Gouvernement du Premier Ministre Fayyad devrait avoir achevé la mise en œuvre de son plan biennal d'édification de l'État palestinien. Le calendrier convenu pour les négociations israélo-palestiniennes, actuellement dans l'impasse, arrivera également à échéance. En d'autres termes, il faut agir maintenant. Ne pas le faire ne reviendra pas simplement à gâcher une occasion de plus, mais à compromettre la perspective même d'une solution négociée de deux États. C'est pourquoi nous devons tous œuvrer avec détermination à la réalisation de l'objectif fixé, à savoir la négociation d'un accord-cadre sur le statut permanent suivi de l'adoption d'un traité de paix global, selon le calendrier établi.

Tel est le grand message que le Premier Ministre norvégien a fait passer à l'occasion de la visite qu'il a effectuée dans la région ce mois-ci. En sa qualité de Président du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, le Ministre Støre s'est également dit

certain que la communauté internationale des donateurs veillera à ce qu'il en soit ainsi et agira en conséquence. À la réunion du Comité qui s'est tenue ici, à New York, en septembre dernier, nous avons été très encouragés par la conclusion de la Banque mondiale estimant que l'Autorité palestinienne serait prête à créer son propre État dans un avenir proche. Nous ne doutons pas qu'à la prochaine réunion du Comité en avril, qui sera convoquée par la Norvège et accueillie par l'Union européenne à Bruxelles, les principaux donateurs renouvelleront leur aide au gouvernement Fayyad pour qu'il mène à bien son projet d'édification de l'État d'ici à l'échéance d'août.

Cependant, il faudra qu'une percée majeure intervienne sur le front politique avant septembre 2011. L'approche participative adoptée pour le programme d'édification de l'État palestinien ne suffit pas. En effet, de sérieuses questions vont se poser quant à sa viabilité au-delà de 2011 si l'on ne parvient pas à insuffler depuis le sommet une dynamique décisive.

Pour mettre fin à sa dépendance structurelle à l'égard des donateurs, le futur État palestinien aura besoin de conditions politiques et économiques favorables. L'accès limité aux ressources et aux marchés dans la zone C et à Jérusalem-Est, mais également aux marchés étrangers, est un obstacle de taille à la croissance économique du secteur privé. Il convient d'exploiter les potentiels dans ce domaine pour alimenter la marche vers l'indépendance.

Le processus de paix est dans un état précaire. La Norvège est extrêmement préoccupée. C'est pourquoi nous appelons les parties à reprendre les négociations, d'urgence et de bonne foi. Les deux parties savent parfaitement bien ce qu'elles ont à faire et à ne pas faire pour créer un climat propice à des négociations. Premièrement, le maintien d'une sécurité générale est essentiel à l'établissement de la confiance entre les parties. En outre, elles doivent impérativement s'abstenir de toute action illégale au regard du droit international et susceptible de miner progressivement la base sur laquelle reposera la solution des deux États. À cet égard, nous prenons note du projet de résolution du Conseil de sécurité sur les implantations israéliennes qui a été présenté hier.

Les politiques menées actuellement dans le territoire palestinien occupé ne sont tout simplement pas viables, et le temps presse. Si les donateurs internationaux perdent de vue la solution des deux États, il ne sera plus possible de considérer leur appui infatigable comme un acquis. Deux décennies après la conférence de paix de Madrid, le sentiment est vraiment à l'urgence, et ce n'est pas trop demander que de réclamer des mesures décisives. Non seulement les parties devraient retourner à la table des négociations, mais elles devraient également agir rapidement pour sauver la solution des deux États.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. AlNafisee (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil et le Secrétaire général des efforts qu'ils déploient en faveur de la paix et de la sécurité internationales face à une situation en mutation et face aux menaces qui pèsent actuellement sur le monde entier. Je tiens également à remercier M. B. Lynn Pascoe pour son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Les souffrances du peuple palestinien ont commencé en même temps que l'idée de donner des terres à un peuple sans terre. Dans ce contexte, la première question a été celle de la terre, et la deuxième celle des réfugiés. Plus tard, les questions ont porté sur les implantations, la révision de l'histoire et la démolition des sites religieux. Le peuple palestinien a payé le prix pour chacun de ces fléaux en raison de l'incapacité totale de la communauté internationale à appliquer les résolutions de la légitimité internationale contre l'occupant.

Si l'ONU, représentée par le Conseil de sécurité, s'était acquittée de son rôle, le peuple palestinien n'aurait pas eu à endurer ces souffrances. Depuis plus d'un demi-siècle, Israël a mené ses politiques les plus dures contre le peuple de Palestine sous forme de meurtres, d'expulsions, d'emprisonnements et de blocus, en annexant des territoires, en confisquant des biens et en pillant les ressources de la Palestine. Ces actions des forces d'occupation israéliennes cherchent à perpétuer la destruction du peuple palestinien et de son infrastructure, à le soumettre à plus d'oppression et de souffrances et à le pousser au désespoir et à la frustration.

Les Arabes ont choisi la paix, non pas la reddition. Ce qu'ils exigeaient et continuent d'exiger, c'est l'application de la légitimité internationale, à commencer par les résolutions 242 (1967) et

338 (1973) et par le principe de l'échange de terres contre une paix juste et globale, ce qui entraîne nécessairement le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés derrière les frontières de 1967 et le retour des réfugiés palestiniens dans leur foyer et le plein rétablissement de leurs droits. Cela permettra au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et d'établir un État indépendant sur son sol national, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il faudra également qu'Israël se retire des hauteurs du Golan syrien et des fermes libanaises de Chebaa.

Traiter des violations israéliennes de la légitimité internationale, c'est traiter des violations du droit international et du manque de volonté de la communauté internationale d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Les forces d'occupation israéliennes ont dépassé les limites de la légitimité internationale en appliquant de nombreuses politiques, notamment la construction du mur d'apartheid, la construction et l'expansion des implantations dans les territoires occupés, et les mesures de plus en plus nombreuses de colonisation illégale.

En outre, grâce au financement, à la protection et à l'armement accordés par le Gouvernement israélien, les colons ont pu construire de nouvelles implantations dont la croissance a été rapide ces derniers mois. L'année dernière, le monde a été témoin du projet israélien de construire 900 logements dans la colonie de Gilo, au sud de Jérusalem occupé. Cette action a été critiquée par l'ensemble de la communauté internationale, y compris les « amis » d'Israël.

Qui plus est, Israël a récemment décidé, par le biais de ce qu'il appelle sa Commission de gestion des bâtiments, de lancer un projet encore plus vaste de construction de 1 400 logements dans la même colonie baptisé « Gilo : coteaux sud ». Certains rapports font même état d'un projet encore plus vaste prévoyant la construction de 4 000 logements visant à attirer des familles d'autres régions. Une telle expansion et la démolition aveugle de maisons dans les territoires palestiniens occupés – dont tout récemment le bâtiment historique du Shepherd Hotel – ne feront que créer des obstacles à toute initiative de paix, de même que le mur et les colonies entourant la plupart des villes de Cisjordanie rendront pratiquement impossible la création d'un futur État palestinien viable et d'un seul tenant.

Les mesures et les pratiques illégales d'Israël contre le peuple palestinien constituent non seulement des violations de la Charte des Nations Unies, du droit humanitaire et des résolutions de la légitimité internationale, mais elles sapent aussi toute chance de paix, aussi mince soit-elle. En outre, ces pratiques unilatérales empêchent toute initiative ou tout effort de la communauté internationale visant à instaurer la paix et sapent toute volonté internationale de tenir Israël, la Puissance occupante, pour responsable de ses actions. Depuis cette tribune, mon gouvernement appelle la communauté internationale, l'ONU et le Quatuor en particulier à adopter une approche stratégique globale afin de faire cesser immédiatement et complètement les activités de peuplement dans les territoires occupés.

Depuis six décennies, le conflit israélo-arabe a occupé le devant de la scène au Moyen-Orient. Ceci a provoqué la naissance de mouvements extrémistes et l'expansion du terrorisme et fait obstacle aux efforts de réforme et de développement dans la région, qui devrait jouer un rôle civilisateur au lieu d'être déchirée par des conflits qui lui volent son énergie et dissipent ses ressources.

Enfin, tous les pays arabes ont souligné leur attachement continu à une paix juste et globale fondée sur la légitimité internationale. Et ces pays continuent d'attendre qu'Israël manifeste le même attachement. Dans ce contexte, le camp israélien doit immédiatement accepter l'Initiative de paix arabe, qui est le seul moyen de réaliser une paix durable et globale entre les deux camps et une solution définitive qui soit équitable pour toutes les parties.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Jomaa (Tunisie) (*parle en arabe*) : J'ai le grand honneur et le privilège de prendre la parole au Conseil de sécurité au nom du Groupe des États arabes sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais d'abord féliciter la délégation de Bosnie-Herzégovine pour son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et pour souhaiter tous les succès possibles. Je remercie également M. B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé.

La situation au Moyen-Orient entre dans une phase nouvelle et décisive qui exige de chacun d'entre nous qu'il adopte une position ferme. La communauté internationale doit s'engager vite et sérieusement à

mettre fin aux politiques d'occupation d'Israël qui continuent d'exacerber les souffrances du peuple palestinien, font monter la tension et entraînent des provocations. Ceci, hélas, empêche la reprise du processus de paix. C'est une phase très importante, que la communauté internationale doit aborder en faisant preuve de beaucoup de responsabilité et de prudence afin d'éviter toute exacerbation des tensions dans la situation actuelle et de prévenir tout risque d'explosion.

La situation sur le terrain est extrêmement préoccupante. Le Groupe arabe voudrait réaffirmer très clairement que l'obstination d'Israël à mettre en œuvre ses politiques et pratiques d'implantation de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, viole en permanence le droit international et les résolutions pertinentes constitutives de la légitimité internationale. Ces pratiques ruinent toute chance d'instaurer la paix et de créer un État palestinien souverain ayant Jérusalem-Est comme capitale.

Le Groupe arabe réaffirme également qu'Israël est entièrement et pleinement responsable de l'échec du processus de négociations lancé à Washington, en septembre, parce qu'il préfère à la paix les activités d'implantation de colonies de peuplement. Le comportement d'Israël constitue un défi éhonté à l'unanimité de la communauté internationale, qui a affirmé l'illégalité des colonies de peuplement et les très graves conséquences que la poursuite de ces activités pourrait avoir pour l'instauration de la paix et la solution des deux États. Tous ceux qui sont présents dans cette salle se souviendront que les États arabes ont abordé le processus de paix de manière très positive et responsable. Ils ont donné aux efforts internationaux déployés par de nombreuses parties toutes les chances possibles de faire en sorte que ce processus progresse dans l'espoir d'instaurer une paix juste, durable et globale qui conduise à la solution des deux États à l'intérieur des frontières d'avant 1967.

La commission chargée de l'Initiative de paix arabe s'est réunie plusieurs fois ces derniers mois et a adopté de nombreuses décisions afin que l'Initiative garde le cap, tout en condamnant totalement la poursuite des activités d'implantation de colonies de peuplement et des pratiques arbitraires israéliennes. La poursuite par Israël de sa politique de provocation, de ses activités et pratiques de colonisation, le châtiment collectif infligé au peuple palestinien, le blocus inhumain imposé à près de 1,5 million de Palestiniens à Gaza ont conduit à une impasse et sapé toutes les perspectives du processus de paix. Dans l'intervalle, malheureusement, ces pratiques se multiplient et s'aggravent.

Tout cela est inquiétant et nous amène à nous demander si Israël, Puissance occupante, souhaite réellement instaurer la paix dans la région. Il est très important que nous rappelions à tous les membres du Conseil et à tous les États Membres de l'ONU ce que recouvrent certaines de ces pratiques iniques, qui doivent cesser immédiatement si nous voulons que le processus de paix soit relancé et que la stabilité règne dans la région. Nous voudrions rappeler que ces politiques incluent la poursuite d'actes de violence et de terreur contre des civils palestiniens de la part des colons israéliens s'employant à annexer davantage de terres palestiniennes et à maintenir le statu quo; les assassinats continus de civils palestiniens par les forces d'occupation israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est; la poursuite du blocus inhumain et illégal de la bande de Gaza; l'accroissement des actions militaires contre des civils dans la bande de Gaza, qui ont coûté de nombreuses vies; la fréquence accrue des expulsions; la destruction de maisons; et le retrait des droits de résidence des Palestiniens. Ces actions représentent des violations flagrantes du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Parmi les autres pratiques illégales, il faut citer la modification de la composition démographique et du statut juridique de Jérusalem par l'expulsion de résidents palestiniens; la destruction de l'hôtel historique Shepherd, situé à Jérusalem-Est, pour construire une colonie comprenant 20 nouveaux logements, ce qui menace la contiguïté géographique des territoires palestiniens et la viabilité de tout futur État palestinien; l'adoption récente par la municipalité de Jérusalem d'un projet de construction de 124 nouveaux logements autour de Jérusalem-Est; et l'annonce récente par la commission de planification de Jérusalem d'un nouveau projet de construction de 1 400 nouveaux logements pour les colons juifs sur des terres annexées en Cisjordanie occupée.

Le Groupe arabe, tout en se félicitant de la condamnation de ces pratiques par la communauté internationale, demande la mise en œuvre de mesures concrètes sur le terrain et appelle Israël, la Puissance

occupante, à mettre immédiatement fin à ces pratiques et à honorer ses engagements au titre du droit international, du droit international humanitaire et des engagements souscrits en vertu de la Feuille de route et des divers jalons du processus de paix.

Les appels répétés du Secrétaire général et sa condamnation de la poursuite de l'occupation, ainsi que les appels du Quatuor, de la communauté internationale et de l'Union européenne, n'ont hélas pas reçu de réponse des forces d'occupation israéliennes, qui ont poursuivi leurs pratiques répressives en violation flagrante du désir de la communauté internationale d'aider le peuple palestinien, qui lutte sous une occupation colonialiste depuis des décennies pour jouir de son droit à la liberté et à l'indépendance. Le Groupe arabe condamne donc ces pratiques et appelle toutes les parties influentes, notamment le Quatuor, à assumer leurs responsabilités, à régler ces questions, à triompher du refus obstiné d'Israël d'accepter la légitimité internationale, et à le forcer à accepter les efforts visant à édifier une paix juste.

Nous demandons également au Quatuor d'aller au-delà de la simple adoption de déclarations et de la réaffirmation de ses positions. Il importe désormais de faire en sorte que ces positions se reflètent sur le terrain en exerçant les pressions nécessaires sur les forces d'occupation. Nous caressons l'espoir que cela se produira effectivement après la réunion du Quatuor qui se tiendra à Munich le 5 février.

Nous condamnons également le blocus inhumain imposé en permanence à Gaza et demandons à la communauté internationale de prendre toutes les mesures possibles pour y mettre immédiatement fin, lever toutes les restrictions à la liberté de circulation, assurer l'accès de l'aide humanitaire et coopérer plus sérieusement et plus efficacement aux efforts des organismes des Nations Unies pour reconstruire la bande de Gaza et permettre à ses habitants d'exercer leurs droits fondamentaux à la vie, au logement, à l'éducation et à la santé.

Le Groupe arabe réaffirme sa condamnation absolue de toute activité visant à modifier la composition démographique, religieuse et sociale de la Ville sainte de Jérusalem, de toute attaque contre les lieux saints et de toute tentative visant à détruire de manière arbitraire des maisons ou à expulser des personnes. Nous condamnons ces pratiques et demandons à la communauté internationale d'adopter une position ferme pour qu'elles prennent fin et pour empêcher le maintien du statu quo.

Pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient, particulièrement les volets libanais et syrien, le Groupe arabe réaffirme la position arabe selon laquelle une paix juste et durable ne sera instaurée que si Israël se retire complètement des territoires arabes occupés jusqu'à la frontière du 4 juin 1967, y compris Jérusalem-Est, le Golan syrien occupé et les territoires qui sont toujours occupés au sud du Liban. Il est nécessaire de créer un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe; de garantir le juste retour des réfugiés palestiniens; et de mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'ONU.

Je voudrais rappeler au Conseil que les violations actuelles de l'espace aérien libanais par les forces israéliennes et les violations des engagements pris par Israël en vertu de la résolution 1701 (2006) portent toutes en germe la menace d'un regain de tension dans la région et l'anéantissement des efforts faits pour maintenir la stabilité.

Le Groupe arabe appelle à la cessation de ces violations et des activités de peuplement dans le Golan arabe syrien occupé et réaffirme que toutes les activités menées par Israël dans le Golan en vue de modifier son statut démographique et juridique, ainsi que les mesures israéliennes visant à y exercer une autorité administrative, sont nulles et non avenues et dénuées de fondement juridique. Le Groupe des États arabes appelle à un retrait immédiat d'Israël du Golan syrien jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, ainsi qu'à la mise en œuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

La communauté internationale ne peut pas rester les bras croisés face aux violations continues par la Puissance occupante de toutes ses obligations au titre du droit international, des instruments et accords internationaux. Les immenses souffrances des peuples de la région n'ont que trop duré. Il n'y a pas d'autre option que de mettre fin à l'occupation des territoires arabes pour assurer la paix et la sécurité d'une région auxquelles, comme tout le monde le sait, la sécurité du monde entier est liée.

La communauté internationale ne peut pas permettre que les tensions et les frustrations s'exacerbent ni que les attaques meurtrières contre les

civils se poursuivent. Il s'agit là d'un danger imminent. Par conséquent, il convient de prendre des mesures urgentes et fermes pour s'attaquer aux causes profondes de la tension. Dans ses récents exposés et déclarations sur le Moyen-Orient, le Secrétaire général a réaffirmé qu'il s'agissait d'un impératif urgent et qu'il fallait changer de stratégie. C'est pourquoi nous devons remédier aux insuffisances et répondre favorablement aux nombreux appels lancés à la communauté internationale à défendre les droits des civils palestiniens et à les protéger de ces pratiques oppressives, pour que le processus de paix ait une chance de reprendre.

Le Groupe des États arabes soutient la reprise du processus de paix, mais sa position est claire. La relance des négociations israélo-palestiniennes exige un arrêt immédiat de toutes les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Il faut respecter les critères fixés dans le cadre du processus de paix. La fin des activités de peuplement n'est pas la seule condition préalable à la reprise du processus de paix. Il faut également appliquer le droit international et le droit humanitaire. La poursuite des activités de peuplement sape la nature même des négociations. Malheureusement, les territoires palestiniens à travers l'histoire sont aujourd'hui réduits à une peau de chagrin et en train d'être vidés de leur substance.

Dans ce contexte, un projet de résolution sur les territoires palestiniens occupés et Jérusalem-Est a été présenté, demandant un arrêt immédiat des activités de peuplement, ce qui permettra aux négociations, une fois qu'elles auront été relancées, d'aboutir à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Le projet de résolution bénéficie de l'appui de la réunion ministérielle des États arabes qui s'est tenue à Charm el-Cheikh et de la majorité des États Membres de notre Organisation. Plus de 120 États se sont portés coauteurs de ce projet de résolution, ce qui montre clairement que la communauté internationale est unanimement déterminée à faire face à la menace imminente que représente la poursuite de ces pratiques, qui sont par ailleurs condamnées par tout le monde en vertu du droit international, des instruments et accords internationaux.

Le projet de résolution contient un libellé consensuel et fait fond sur des résolutions antérieures du Conseil de sécurité, ainsi que sur un certain nombre de résolutions et de déclarations d'autres acteurs et parties concernés. Il rappelle les positions fondamentales relatives aux activités de peuplement et exprime une position visant à préserver les chances de succès du processus de paix et à combler les aspirations des peuples de la région et de la volonté internationale dans son ensemble, concernant le droit inaliénable du peuple palestinien à la liberté et à la dignité, et à créer un État indépendant sur son territoire.

L'appui apporté par les membres du Groupe des États arabes à ce projet de résolution témoigne de leur attachement à la légitimité internationale et de leur volonté d'honorer leurs obligations en tant que membres de la communauté internationale, qui est responsable d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le projet de résolution offre une occasion de revitaliser le processus de négociation, et même de le sauver, pour pouvoir instaurer la paix. Tous ceux qui sont épris de paix sont appelés à appuyer ce projet de résolution et à assurer l'avènement de la justice et de la droiture dans le monde entier.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal. Madame la Présidente, j'aimerais également vous remercier d'avoir organisé ce débat public pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés, qui ne cesse de se détériorer, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Ce point porte exclusivement sur le conflit israélo-arabe et la question palestinienne, mais sur aucune autre question urgente en dehors de cette zone politique ou géographique et de ce contexte historique précis, quelle que soit son importance.

À l'intérieur et à l'extérieur de cette salle, tout le monde convient que la tension au Moyen-Orient est plus vive que dans n'importe quelle autre partie du monde. La situation est extrêmement grave et pourrait bien avoir des conséquences dramatiques pour la paix et la sécurité internationales. Instaurer une paix globale et juste est une question urgente qui exige l'attention de toutes les parties dans la région et dans le monde entier.

Cependant, parler de la nécessité de la paix est une chose; posséder la capacité d'agir et d'instaurer cette paix en est une autre. Au moment où tout le monde réaffirme l'importance d'instaurer la paix à laquelle nous aspirons tous, Israël continue de la rejeter et de défier l'ensemble de la communauté internationale, y compris des puissances qui sont considérées comme ses amis et alliés les plus proches. Cette situation d'une extrême gravité nuit à la paix et à la sécurité dans la région, tandis que le Conseil de sécurité se révèle incapable d'honorer ses obligations et ses engagements ou de préserver la paix et la sécurité internationales, conformément aux principes et buts de la Charte.

Cette situation met en lumière les tentatives systématiques d'Israël de violer les droits, qui vont à l'encontre des principes fondamentaux du droit international et du droit humanitaire international. L'attitude agressive d'Israël et ses activités effrénées de peuplement dans les territoires arabes occupés ont été condamnées par la communauté internationale et vont à l'encontre des principes et accords internationaux, tels que la Charte des Nations Unies et la quatrième Convention de Genève. Elles constituent également une violation de centaines de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. À cela s'ajoute l'annexion de territoires, les déportations, les expulsions et le transfert des colons sur des terres arabes. Nous pouvons poursuivre avec l'édification du mur de séparation raciste sur certaines parties des territoires palestiniens occupés et la judaïsation de Jérusalem, sans parler du soutien apporté aux pratiques extrémistes et racistes des colons sous la protection directe de l'armée israélienne, qui s'ajoutent aux autres pratiques poursuivies dans un silence international assourdissant et face à une absence de réaction flagrante dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle tient de la complicité.

Puisque nous parlons des activités de peuplement dans les territoires palestiniens, il est utile de rappeler aux membres du Conseil que ces activités ont été et continuent d'être un aspect fondamental de la stratégie des dirigeants du mouvement sioniste depuis la partition de la Palestine en 1947. David Ben Gourion, le premier des premiers ministres israéliens, avait déclaré après l'application de la décision de la partition dans une réunion sioniste :

> « après la formation d'une armée importante, une fois que l'État aura été créé, il faudra abolir cette partition et s'étendre à l'ensemble de la Palestine ».

Ces déclarations ont été faites en 1948. Une année après avoir tenu ces propos, Ben Gourion écrivait en personne à son fils pour lui dire :

> « Nous allons devoir créer une force de défense extrêmement sophistiquée, un corps d'élite. Personne ne pourra nier que notre armée est l'une des meilleures du monde et personne, mon fils, ne nous empêchera alors de coloniser toute la Palestine. Il n'y a aucun doute à ce sujet. »

Moshe Dayan, Ministre de la guerre d'Israël lors de l'agression de 1967 – de fait, les implantations de peuplement ont commencé à son époque – a quant à lui déclaré au quotidien *Ha'aretz* le 4 avril 1969 :

> « Nous sommes arrivés ici dans un pays peuplé d'Arabes et nous construisons à sa place un État hébreu, c'est-à-dire juif. À la place des villages arabes, nous avons établi des villages juifs. Vous ne connaissez même pas le nom de ces villages, et je ne vous le reproche pas, car les livres de géographie n'existent plus. Et non seulement les livres, mais les villages n'existent plus. Nahlal s'est élevée à la place de Mahlul, le Kibboutz Gvat sur le lieu occupé par Jibta, le Kibboutz Sarid à la place de Hanifieh, et Kfar Yehushua à l'endroit de Tal al-Shuman. Il n'y a pas une seule implantation dans ce pays qui n'ait été faite où se trouvait auparavant une population arabe. »

Le présent débat se tient deux ans après l'agression israélienne contre Gaza, qui a coûté la vie et la santé à des milliers de civils innocents. Ce fait a été confirmé et consigné dans le rapport Goldstone (A/HRC/12/48), qui a clairement montré qu'Israël avait volontairement ciblé des civils et qui a qualifié les actes commis par Israël de crimes de guerre et de violations graves du droit international humanitaire similaires à des crimes contre l'humanité.

Pourtant, les auteurs de ces crimes bénéficient toujours de l'impunité, ce qui encourage Israël à maintenir le blocus injuste et inhumain qu'il impose aux habitants de Gaza, au mépris des appels de la communauté internationale qui en exige la levée, appels auxquels il a répondu, d'ailleurs, par son agression contre la flottille de la liberté dans les eaux internationales, qui a fait neuf morts parmi les militants

de la paix qui se trouvaient à bord et des dizaines de blessés.

C’est le lieu pour nous de rappeler que l’Assemblée générale a adopté récemment deux résolutions avalisant le rapport du Conseil des droits de l’homme, dans lequel tous les organes de l’ONU, notamment le Conseil de sécurité, sont appelés à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport Goldstone.

Le Conseil de sécurité est donc appelé une fois de plus à assumer ses responsabilités en faisant le nécessaire pour poursuivre les responsables israéliens, et les punir des crimes commis à Gaza, afin que justice soit rendue et que cesse l’impunité, pour reprendre les termes qu’utilise ici-même cette organisation internationale.

La situation dans le Golan occupé par Israël n’est guère différente de celle, bien sombre, qui prévaut à Gaza. Israël refuse toujours de restituer le Golan syrien occupé à sa mère patrie, la Syrie. Il refuse de mettre en œuvre les résolutions de la légitimité internationale, en particulier la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, qui considère l’annexion du Golan syrien comme nulle et non avenue.

Privilégiant la provocation et l’escalade, et par défi à la communauté internationale, la Knesset israélienne a voté une loi par laquelle elle subordonne à un référendum tout retrait du Golan syrien occupé et de Jérusalem-Est occupé, se donnant ainsi les moyens de décider, sans aucun droit, du sort de territoires occupés, en flagrante violation du droit international et au mépris des positions et de la volonté de l’ensemble de la communauté internationale, qui a déjà fait savoir qu’Al Qods et le Golan syrien étaient des territoires arabes occupés. La communauté internationale considère à l’unanimité que les décisions israéliennes d’annexer le Golan et Al Qods sont nulles et non avenues, ce qui confirme qu’Israël refuse de se plier aux exigences d’une paix juste et globale, telle qu’exposées dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et qui comprennent le principe de l’échange de terres contre la paix et les orientations de l’Initiative de paix arabe.

Nous réaffirmons dans cette enceinte que cette initiative israélienne, comme d’autres, est totalement inadmissible et qu’elle ne changera rien au fait que le Golan est un territoire syrien occupé non négociable, et que la restitution du Golan dans son intégralité, jusqu’aux frontières du 4 juin 1967, est le fondement sur lequel devra être tracée la voie de la paix. Nous réaffirmons encore une fois qu’en revendiquant ses droits avant de faire la paix, la Syrie ne demande aucunement à Israël de faire des concessions douloureuses, comme il essaye de le faire croire, puisqu’il s’agit de territoires et de droits usurpés, qui, par conséquent, doivent être restitués dans leur totalité à leurs propriétaires légitimes.

Nous attendions du Secrétaire général et de ce Conseil qu’ils exercent au minimum leurs prérogatives, conformément à la résolution 497 (1981), en se penchant sur cette mesure de provocation israélienne, et qu’ils condamnent ce grave dépassement israélien au Golan syrien occupé, d’autant que nous avons présenté au Secrétaire général et à ses assistants un dossier complet sur cette grave violation des résolutions de la légitimité internationale et des principes du droit international. Il n’est ni raisonnable ni logique qu’on continue de demander à la Syrie de montrer et de prouver sa volonté de faire la paix alors qu’Israël continue d’occuper son territoire, d’agresser ses populations et de menacer constamment la paix et la sécurité.

La question, importante, qu’il convient de poser et qui mérite une réponse est : jusqu’à quand Israël continuera-t-il de se positionner au-dessus des lois, de ne pas rendre de comptes, de profiter de l’impunité et de mener sa politique d’agression? Et jusqu’à quand le Conseil de sécurité demeurera-t-il impuissant à prendre des mesures concrètes proportionnelles aux pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés? Combien de temps durera ce silence sur l’intention délibérée d’Israël de pousser à l’explosion?

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Algérie.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens tout d’abord à féliciter, au nom de la délégation algérienne, votre pays, notre ami, la Bosnie-Herzégovine, et vous-même, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je voudrais aussi vous remercier d’avoir organisé le présent débat public consacré à une question importante qui figure à l’ordre du jour de toute la communauté internationale.

Je remercie également les membres sortants du Conseil de sécurité – l’Autriche, le Japon, le Mexique, l’Ouganda et la Turquie – qui se sont acquittés de leur

mandat avec dévouement en faveur de la paix et de la sécurité et pour garantir le respect de l'état de droit dans chaque situation. Je félicite également les nouveaux membres – l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal – qui commencent leur mandat. Je leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs responsabilités.

Malgré les efforts déployés récemment pour relancer le processus de paix, Israël continue de mener des activités illégales sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, relayées par une escalade de la violence de la part des colons, la destruction de logements, des expulsions forcées et la poursuite de la construction du mur de séparation, en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Le fait que le Gouvernement israélien ait récemment affecté d'importantes ressources financières supplémentaires à l'extension des colonies d'ici à 2012 démontre clairement qu'Israël ne prend pas le chemin de la paix, mais que l'unique objectif visé par la politique israélienne semble être de saper toute possibilité de parvenir à un règlement pacifique à l'avenir. Il est évident que ces mesures visent à annexer le territoire palestinien en modifiant sa composition démographique sur le long terme, en effaçant toute trace du patrimoine palestinien et en renforçant la présence israélienne en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

En outre, la situation à Gaza demeure inquiétante du point de vue des droits de l'homme et du droit international. Les Palestiniens continuent de subir une sanction collective qui isole depuis plusieurs années déjà le million et demi d'habitants que compte Gaza, y compris par l'interdiction des exportations à partir de la bande de Gaza et les restrictions au mouvement des biens et des personnes, même lorsqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort. L'Algérie demande de nouveau à Israël de lever immédiatement son blocus illégal et d'ouvrir tous les points de passage vers Gaza, en application de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, de la résolution ES-10/18 de l'Assemblée générale et des autres résolutions pertinentes de l'ONU.

Mon pays est également extrêmement préoccupé par la détention de 10 000 Palestiniens dans des prisons israéliennes, où les mauvais traitements et la torture sont monnaie courante. Le colloque international organisé le 5 décembre 2010 à Alger en soutien aux Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes, auquel ont participé les délégations de plusieurs pays, a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne des mesures face à ce mépris scandaleux du droit international humanitaire et adopte rapidement une position claire en faveur de la libération immédiate de ces personnes, y compris des femmes et des enfants, détenues de manière illégale.

Il incombe au Conseil de sécurité d'exercer ses prérogatives pour mettre fin aux pratiques violentes du Gouvernement israélien en prenant les mesures nécessaires pour veiller à ce que les décisions de la Cour internationale de Justice, la quatrième Convention de Genève et les résolutions pertinentes de l'ONU soient respectées et mises en œuvre.

Les négociations restent indispensables pour parvenir à une solution convenue d'un commun accord sur la base de deux États, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, aux autres résolutions pertinentes de l'ONU, aux principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, qui passe par le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

L'Algérie réaffirme que tout règlement négocié entre les parties doit aboutir à l'émergence d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, avec Al Qods Al Charif pour capitale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Une cessation complète de toutes les activités de peuplement et des violations des droits de l'homme est clairement une condition préalable à la création d'un environnement plus stable propice à un véritable processus de paix, de manière à atteindre l'objectif de la solution des deux États.

En tant que coauteur du projet de résolution publié sous la cote S/2011/24, l'Algérie appelle les 15 membres du Conseil de sécurité à relever ce défi et à faire en sorte que ce texte soit adopté en temps voulu.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un grand privilège de participer à la séance d'aujourd'hui en votre présence, Madame la Présidente. Votre tâche est très difficile et vous l'accomplissez de manière remarquable.

Je tiens à féliciter nos amis qui viennent de rejoindre le Conseil – l'Inde, la Colombie, l'Allemagne, le Portugal et l'Afrique du Sud, mais le Portugal en particulier. Nous leur souhaitons plein succès dans la poursuite de leurs travaux au Conseil.

Je m'associe à la déclaration faite par mon collègue égyptien en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

Peu de choses ont changé depuis notre dernière participation au débat sur cette question, mais l'espoir demeure. Lors du dernier débat public sur la situation au Moyen-Orient organisé dans cette salle (voir S/PV.6404), nous avons été nombreux à appeler le Conseil de sécurité, le Quatuor et la communauté internationale à agir de concert et à prévenir l'effondrement du dialogue et des négociations directes entre Israël et la Palestine. Trois mois plus tard, nous déplorons que tous les efforts visant à assurer la continuité de ce processus aient échoué. Une paix durable au Moyen-Orient et un règlement politique permanent de la question israélo-palestinien fondé sur la solution des deux États semblent plus que jamais nous échapper. À cet égard, je partage l'analyse d'un grand nombre d'États Membres selon laquelle cette impasse résulte des ambitions, de la vision et de la politique expansionnistes d'Israël, qui se manifestent par la poursuite des activités de peuplement.

Il s'agit d'une violation flagrante du droit international, qui doit être considérée comme une grave provocation. Ce mois même, le très ancien Hôtel Shepherd, à Jérusalem, a été démoli en vue de la construction de 20 nouveaux logements. Cela était-il vraiment nécessaire? Ailleurs en Cisjordanie, la modification du statut de lieux de prière, de mosquées, d'églises et de cimetières plusieurs fois centenaires appartenant au patrimoine palestinien continue à un rythme effréné pour des raisons liées à l'histoire, aux fouilles et – en vérité – à la création de nouveaux quartiers d'habitation. Chaque îlot de ces colonies constitue un obstacle majeur à ce que nous pouvons considérer être un règlement pacifique définitif – s'il peut être envisagé. Cela entrave le processus de paix et pollue l'atmosphère des pourparlers. Israël doit cesser de construire de nouvelles colonies et de se servir des activités de peuplement comme d'un instrument politique dans le cadre du processus de paix.

Je suis étonné que, malgré les chances contraires, les Palestiniens aient avancé. Nous entendons citer le nom de Salam Fayyad. Il a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre du plan annoncé en août 2009 en vue de mettre en place les institutions nationales dans un délai de deux ans. Il y est parvenu; j'adresse mes félicitations à l'Ambassadeur Mansour.

De nombreuses études indépendantes, y compris le Rapport de suivi économique élaboré par la Banque mondiale, saluent les résultats qu'il a obtenus et, à mon avis, la prestation de services publics assurée par l'Autorité palestinienne montre qu'une étape a été franchie. Le Quatuor pour le Moyen-Orient, malgré les problèmes qu'il connaît, a reconnu cette évolution dans sa déclaration du 21 septembre 2010. Les politiques d'autosuffisance et d'autonomisation, mais aussi de création de débouchés économiques, menées par l'Autorité palestinienne ont permis de jeter des bases solides pour l'édification d'un État palestinien et ont éliminé tous les prétextes invoqués pour justifier l'occupation.

L'objectif d'établir un État palestinien d'ici à août 2011 est tout à fait à notre portée. Nous ne devons pas laisser passer cette chance; nous ne devons pas permettre que la paix et la stabilité soient reléguées aux oubliettes. Le non-respect de l'échéance de 1999 fixée par les Accords d'Oslo a provoqué la deuxième intifada. Le non-respect de l'échéance de 2005 pour la création d'un État palestinien fixée par la Feuille de route du Quatuor en 2003 a provoqué violences et effusions de sang. Voulons-nous que de telles calamités s'abattent de nouveau sur cette région?

Le Conseil de sécurité doit donc s'acquitter de la responsabilité que lui confient la Charte et la Feuille de route du Quatuor et veiller à ce que l'occasion historique de créer un État palestinien viable d'ici à août 2011 ne soit pas perdue. Pour y parvenir, le Conseil doit demander à Israël de cesser de manière inconditionnelle toutes ses activités d'implantation de colonies et de reprendre les négociations directes dès que possible avec l'Autorité palestinienne sur toutes les questions en suspens.

Le Pakistan se prononce en faveur d'une paix durable pour tous les habitants du Moyen-Orient, quelles que soient leur religion, leur appartenance ethnique ou leur nationalité. Telle est notre position. Le cadre de l'instauration de cette paix a été énoncé en détail dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008); le mandat de la Conférence de Madrid; l'Initiative de paix arabe; et

les nombreuses Feuilles de route du Quatuor. Nous souscrivons à l'objectif collectif de la communauté internationale, qui est la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable – avec Al Qods Al Charif pour capitale – vivant côte à côte avec ses voisins israéliens dans la paix. Nous prions pour que le présent débat public du Conseil nous rapproche de cet objectif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de la Bosnie-Herzégovine à la présidence du Conseil. Je remercie les membres sortants du Conseil et félicite les nouveaux membres. Nous continuerons évidemment de travailler en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil.

L'Australie est sincèrement attachée à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Nous appuyons une paix juste et durable sur la base de la solution négociée des deux États dans les frontières de 1967, ce qui permettrait à Israël et à un futur État palestinien de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Comme notre ministre des affaires étrangères l'a affirmé pendant le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session,

> « Tous les États Membres de l'Assemblée générale devraient se réjouir à la perspective de voir à la fois un État israélien et un État palestinien représentés à la soixante-sixième session de l'Assemblée, qui se tiendra l'année prochaine. » (*A/65/PV.16, p. 41*)

Nous devrions tous appuyer chaque effort sérieux visant à atteindre cet objectif.

L'Australie salue les efforts internationaux en cours pour instaurer la paix, notamment ceux du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Pendant sa visite le mois dernier dans la région, notamment en Égypte, en Jordanie, dans les territoires palestiniens et en Israël, notre ministre des affaires étrangères, M. Rudd, a noté avec insistance auprès des deux parties et des dirigeants régionaux que le moment était venu de saisir cette chance de paix. Il a déclaré publiquement à l'époque que le temps presse et que ce n'était pas un nouveau processus de paix qu'il nous fallait, mais un accord de paix. Ce n'est pas une nouvelle feuille de route qu'il nous faut; c'est une destination au bout de cette route.

Les dirigeants israéliens et palestiniens doivent reprendre les pourparlers directs de toute urgence. Les deux parties doivent s'abstenir de tout acte qui pourrait saper la confiance, notamment et surtout la construction de colonies de peuplement. L'Australie s'oppose sans équivoque aux nouvelles colonies israéliennes. Elles sont illégales. Non seulement elles constituent un obstacle à la paix, mais elles compromettent sérieusement les perspectives de paix. Elles compromettent l'avenir d'une solution des deux États et elles doivent cesser. Nous sommes d'accord avec le Quatuor qui affirme dans sa déclaration du 21 septembre que le précédent moratoire israélien sur les colonies a eu des effets positifs et salutaires sur le climat des négociations. À notre avis, l'arrêt des activités de colonisation aujourd'hui contribuerait sans aucun doute aux efforts de paix.

L'Australie prend au sérieux son soutien à la solution des deux États. Nous continuerons d'apporter et d'accroître notre soutien à la création concrète, sur le terrain, d'un État palestinien viable. Nous avons déjà versé près de 70 millions de dollars sous la forme d'un soutien budgétaire direct à l'Autorité palestinienne et le Ministre des affaires étrangères, M. Rudd, a annoncé à Ramallah en décembre que l'Australie élabore actuellement un partenariat pour le développement, sur cinq ans, avec l'Autorité palestinienne qui comprendra un soutien budgétaire régulier et l'offre de bourses permettant de suivre des enseignements dans des disciplines essentielles au renforcement des institutions. Cet accord pluriannuel – le point de départ d'un partenariat pour le développement renforcé – est le premier de la sorte entre un partenaire de développement et l'Autorité palestinienne et montre que nous reconnaissons qu'un État palestinien indépendant et viable a besoin d'un financement prévisible pour planifier à l'avance et budgétiser la prestation de services que tout État qui fonctionne doit être en mesure d'assurer à ses citoyens.

Nous apportons également un soutien accru par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, notamment avec notre premier engagement pluriannuel au lieu d'une contribution annuelle versée pour alimenter les ressources de base de l'Office, comme par le passé.

La situation sur le terrain à Gaza reste extrêmement grave. Nous nous félicitons de l'assouplissement de certaines des restrictions imposées par Israël pour entrer et sortir de Gaza et nous reconnaissons évidemment les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Mais nous restons préoccupés par la situation humanitaire à Gaza. Il faut mettre en œuvre dès maintenant l'allègement des restrictions déjà annoncé et nous exhortons Israël à lever les restrictions encore imposées à Gaza.

Enfin, je dois noter que l'Australie reste fermement déterminée à appuyer la souveraineté, l'indépendance et l'unité de l'État libanais et de son peuple. Toutes les parties doivent jouer un rôle constructif et, bien évidemment, s'abstenir de tout acte qui pourrait engendrer l'instabilité. Nous encourageons et soutenons les efforts internationaux en cours pour une mobilisation à l'appui du Liban. Nous demandons à toutes les parties de coopérer avec le Tribunal spécial pour le Liban, conformément à la résolution 1757 (2007), et de lui permettre d'achever ses importants travaux.

Pour terminer, il ne fait aucun doute que la situation entre Israël et la Palestine se trouve – comme l'a dit l'Observateur permanent de la Palestine ce matin – à un tournant décisif et que les perspectives de reprise d'un processus de paix crédible s'évanouissent rapidement. Comme l'un des membres du Conseil nous l'a rappelé aujourd'hui, 20 ans se sont écoulés depuis le lancement du processus de paix actuel à Madrid. En fait, 65 ans se sont écoulés depuis que la question d'Israël et de la Palestine a été inscrite d'une manière ou d'une autre à l'ordre du jour de l'ONU. Nous sommes en plein accord avec la remarque faite ce matin : cette année devrait et doit être la dernière du processus. Toutes les parties ont une obligation historique et même humaine d'aller au-delà d'un nouvel engagement ou d'une simple rhétorique en faveur de la paix. Elles doivent, tout comme nous tous au sein de la communauté internationale, faire tout le possible pour instaurer la paix dès maintenant et, comme un autre orateur l'a récemment dit, aller au-delà de la rhétorique et de l'inaction pour engendrer la capacité et la détermination d'agir, et ensuite pour agir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à saluer les membres du Conseil réunis aujourd'hui pour examiner la situation au Moyen-Orient, une question tout à fait vitale qui revêt une grande importance pour nous tous. Ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité se penche sur la situation au Moyen-Orient et sur le défi qu'elle représente pour la communauté internationale dans son ensemble. Chacun espère que nos efforts collectifs en vue de régler cette question seront proportionnels à l'ampleur du problème.

Je saisis cette occasion pour aborder une importante question de fond que nul ne saurait négliger, car elle constitue le principal obstacle à l'instauration de la paix et à la reprise des négociations entre Palestiniens et Israéliens. Je veux parler de la construction et de l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. L'ONU a adopté de nombreuses résolutions demandant à Israël de respecter le droit international et la quatrième Convention de Genève, de mettre fin aux pratiques illégales qui portent atteinte aux droits du peuple palestinien et de cesser la construction et l'expansion des colonies. L'ONU considère que ces colonies sont nulles et non avenues. Dans ce contexte, nous voudrions insister sur les points suivants.

Premièrement, la communauté internationale, y compris les États Membres représentés au Conseil et l'opinion publique internationale, qui est unanime, convient que les colonies israéliennes implantées en Cisjordanie et à Jérusalem-Est constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Elles font fi de la volonté de la communauté internationale et des résolutions internationales pertinentes, notamment la résolution 446 (1979), qui considère que l'établissement de colonies de peuplement n'a aucune validité en droit et fait gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale et juste au Moyen-Orient.

Deuxièmement, la Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif de 2004 sur l'édification du mur de séparation, a conclu que le mur constitue une violation des droits fondamentaux de la personne.

Troisièmement, la politique d'implantation et d'expansion de colonies que mène actuellement Israël et son mépris de la volonté de la communauté internationale mettent en péril le processus de négociation en vue de matérialiser la solution des deux États sur la base des résolutions de l'ONU, de la

Feuille de route, de l'Initiative de paix arabe et des autres termes de référence.

Quatrièmement, l'expansion des colonies empêche la reprise des négociations entre les deux parties et, ce faisant, assombrit les perspectives de paix et d'un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient. L'absence d'un tel règlement représente d'ailleurs en soi une menace à la paix et à la sécurité dans la région.

Témoin de l'expansion des colonies dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et des terribles conséquences qu'elle entraîne, mais aussi du rejet général que ces activités illégales suscitent au sein de la communauté internationale, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit être pleinement à la hauteur de ses responsabilités. Il doit obliger Israël à geler ses activités de colonisation et à y mettre un terme afin d'ouvrir la voie à la reprise des négociations en vue de concrétiser la solution des deux États et de créer un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale.

Pour terminer, mon pays, qui parraine et appuie le projet de résolution dont le Conseil est saisi, invite tous les membres du Conseil de sécurité, pour peu qu'ils souhaitent véritablement la paix et la sécurité au Moyen-Orient, à adopter ce texte.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier votre pays, la Bosnie-Herzégovine, et à vous remercier personnellement de la manière dont vous dirigez ce débat public extrêmement important sur la situation au Moyen-Orient. Ma délégation tient également à féliciter tous les nouveaux membres du Conseil : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal. Nous leurs souhaitons plein succès dans leurs activités au sein du Conseil. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe pour la présentation de son exposé détaillé, ce matin.

D'autre part, la délégation du Bangladesh s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Égypte et du Tadjikistan, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique. Toutefois, je voudrais ajouter quelques brèves remarques auxquelles le Bangladesh attache beaucoup d'importance.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, a toujours été une source de grave préoccupation pour la communauté internationale et l'ONU. Notre objectif collectif stratégique doit donc être de parvenir à un règlement durable et viable du conflit israélo-arabe, y compris la question de Palestine, qui est au cœur de cette crise prolongée. Tous les États Membres doivent être entièrement dévoués à cet objectif et apporter leur plein appui moral, diplomatique, politique et économique à sa réalisation rapide.

Comme toujours, le Bangladesh est prêt à jouer un rôle constructif dans cet effort collectif pour parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient sur la base du principe des deux États. Le Bangladesh s'associe à la communauté internationale pour réaffirmer son plein appui au peuple palestinien dans sa lutte juste et légitime pour exercer son droit à l'autodétermination et se libérer de l'occupation prolongée.

Le peuple palestinien se voit refuser ses droits fondamentaux à l'autodétermination et à vivre librement sur sa terre, quant aux Palestiniens déplacés, ils se voient refuser le droit de rentrer chez eux et de vivre dans des conditions dignes et sûres. Malheureusement, cette situation est le résultat d'un échec collectif de la communauté internationale et avant tout du peuple israélien, qui n'a pas su, alors qu'autrefois il a lui aussi été privé de ses droits, se montrer à la hauteur des circonstances et garantir au peuple palestinien son droit fondamental à l'autodétermination et à un État souverain vivant côte à côte avec Israël. Pour parvenir à une solution durable au Moyen-Orient, il est essentiel de régler le problème fondamental que représente l'occupation prolongée et illégale des territoires arabes par Israël.

Nous sommes découragés de voir que, bien que le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, se soient engagés en septembre 2010 à parvenir, dans un délai d'un an, à un accord-cadre sur le statut permanent, le processus a essuyé un grave revers. Cela est malheureusement dû au fait qu'Israël n'a pas renouvelé le moratoire de 10 mois sur la construction

des colonies hors Jérusalem-Est, lorsque celui-ci est arrivé à expiration en septembre 2010, et que le Président palestinien, Mahmoud Abbas, a refusé de reprendre les pourparlers de paix avec Israël tant que ce dernier ne mettra pas un terme à toutes les activités de colonisation.

Ma délégation estime que des négociations directes ne seront fructueuses que si ces pourparlers bénéficient d'un appui régional et international continu, si le processus parallèle d'édification de l'État palestinien se poursuit et si la recherche d'une paix régionale juste, durable et globale telle qu'envisagée dans la quatrième Convention de Genève et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, continue. Le succès de cette entreprise exige également un appui régional et international au principe « terre contre paix » et au mandat de la Conférence de Madrid, garantissant le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, ainsi qu'à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe, qui sont les meilleurs moyens de réaliser la solution des deux États.

Je voudrais, pour terminer, réitérer la position qui est depuis longtemps celle du Bangladesh, à savoir que l'occupation illégale continue de la Palestine depuis plus de six décennies est la cause profonde de la violence, des troubles et de la déstabilisation qui affligent la région. Qu'il me soit également permis de rappeler notre plein appui à une paix durable pour tous les habitants de la région, tant Arabes qu'Israéliens, et notre ferme attachement à la réalisation d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable dont la capitale serait Al Qods Al Charif et coexistant dans la paix avec tous ses voisins.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 25.